Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **112 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

11+2

2

Montreux, le 16 janvier 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Sommaire

COMITÉ CENTRAL
Séance du 13 décembre 1975 31
Table des matières 31
Amis du Sonnenberg 34

VAUD
D'une année à l'autre 34
Rappel 34
Formation continue 35
AVMD 35
Maîtresses enfantines 35
Travaux manuels 36
AVEPS 36
Statistiques scolaires 36

GENÈVE
Un juste objectif 37
CIA et inflation 39
Energie nucléaire V 40
Ceux qui nous quittent 41
Projet de voyage en Chine 41
Manuels scolaires et images du monde 42
Liaison primaire - CO 44
Convocations 44
Et « ça » continue, Messieurs ! 44

NEUCHÂTEL
Assemblée des délégués 44
Section de La Chaux-de-Fonds 45
District de Neuchâtel 45

JURA
La SPJ et son avenir 45
Ecole et projet de constitution 46
Moritz Baumberger 46
SBMEM 46
L'éducation sexuelle à l'école 47
Centre d'information pédagogique 48
J'ai retenu de mes lectures 49
Centre de perfectionnement 49
Le système 49

FRIBOURG
Caisse de prévoyance 49
Assurance chômage 50
Traitements 51

RADIO SCOLAIRE 51

DIVERS
Service de placements 51

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Schubiger Offre mensuelle

valable jusqu'au 15 février 1976

Faites vous-mêmes vos batiks avec

Couleurs pour batik «Tintout»

Notre prix de janvier vous le facilite.
– 25 bidonnets «Tintout» couleurs pour textiles **39.–** (au lieu de 67.50)

Commande

Couleurs «Tintout»	Quantité
030 gris moyen	
090 noir	
110 jaune citron	
160 jaune foncé	
190 rouge orange	
230 rouge	
250 carmin	
300 pourpre	
320 violet pourpre	
330 violet foncé	
410 bleu d'eau	
440 bleu d'outremer	
450 bleu de cobalt	
510 bleu vert	
560 vert foncé	
650 sanguine	
660 terre d'ombre	

«Tintout» couleurs pour batik sur tissus et papier
25 bidonnets No 556 09 à **Fr. 39.—**
Veuillez remplir le tableau de couleurs

Matériel pour batik sur tissus et papier
Envoyez-moi également :

_____ m. Soie-pongée No 551 00
90 cm de large à **Fr. 11.50** le mètre

_____ Feuilles de papier japonais No 602 21
48 × 70 cm, fin et résistant à **Fr. 1.—** la feuille

Nom : _____

Adresse : _____

Découper et retourner à

Schubiger
Mattenbachstrasse 2, 8400 Winterthour

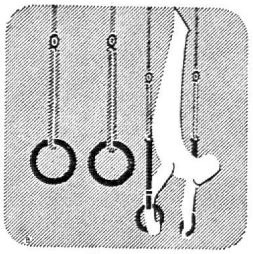

Alder & Eisenhut AG

8700 Küssnacht ZH ✆ 01 90 09 05
9642 Ebnat-Kappel SG ✆ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.
Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.

Comité central

Comité central SPR, séance du 13 décembre 1975

Cette séance, la dernière de l'année, se tient à la Navigation à Ouchy, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

Sondage d'opinion

La commission « Orientation nouvelle » a procédé à l'ouverture des enveloppes parvenues au secrétariat. Elle a compté les questionnaires rentrés et établi la première statistique de participation qui suit :
questionnaire envoyés : 8424 ;
questionnaires rentrés : 2664 ;
taux de réponse : 31,62 % ce qui doit être mentionné comme particulièrement bon.

Au niveau des cantons on relève :
SPV : 1077 questionnaires, soit 38,46 %
SPG : 485 questionnaires, soit 29,35 %
EPN : 336 questionnaires, soit 30,40 %
SPJ : 340 questionnaires, soit 29,33 %
SPF : 190 questionnaires, soit 25,13 %
SPVal : 241 questionnaires, soit 25,96 %.

A tous ceux qui ont pris la peine de répondre, un grand merci. Les résultats du sondage lui-même seront publiés ultérieurement, la commission s'attelant maintenant à ce gros travail de dépouillement.

Correspondance

A ce point de l'ordre du jour sont traités les problèmes suivants :

Séminaire de Trogen et de Villars-les-Moines : le prochain séminaire aura pour thème « L'enseignant à la recherche de son identité » et se déroulera du 12 au 17 juillet 1976, à Villars-les-Moines.

Commission de radio et de télévision scolaire : après de longues tractations, ce problème évolue favorablement. La commission romande en la matière sera constituée sous peu. L'importance de ce point n'échappe pas au comité central qui prévoit diverses mesures à prendre dans ce domaine (consultation des sections, numéro spécial de l'« Educateur », forum, etc.). Les deux délégués dans la commission romande sont désignés : Marc Marelli et votre serviteur.

Commission des moyens d'enseignement : selon la nouvelle réglementation adoptée depuis peu par la Conférence romande des chefs de départements, nous aurons droit à deux délégués dans cet organe. Rappelons qu'il doit remplacer CORMEP et CORMES.

Nouvelle Société helvétique : cette organisation se propose de fonder un comité pour faciliter les échanges d'écoliers et d'enseignants au travers de la Suisse. La SPR sera représentée.

Rencontre des chefs de service I et des présidents des sections

Compte rendu complet de cette entrevue est donné à l'exécutif SPR. En résumé, on retiendra :

— que le principe des rencontres avec les différentes instances romandes est accepté (voir dernier compte rendu du CC) et que l'on évitera toute interférence avec des problèmes strictement cantonaux ;

— que la co-paternité des programmes romands est admise ;

— que le questionnaire IRDP mathématique I est un modèle du genre et que le travail de la commission romande d'évaluation fera l'objet d'une information systématique ;

— qu'il est nécessaire de revoir les programmes grâce à une commission représentative et de « désangoisser » les enseignants.

Enfin, on relève que la SPR a réaffirmé la nécessité d'une très large information des parents sur les nouveaux programmes, d'un décloisonnement des disciplines et de consignes de souplesse aux inspecteurs.

Suite à ces renseignements, le CC s'arrête assez longtemps sur la nécessité d'étaler l'introduction des nouveaux programmes. Nous y reviendrons ultérieurement.

KOSLO

Jean John, ancien président SPR et vice-président de KOSLO, vient exposer les problèmes actuels et la révision des statuts en cours. Il s'agit en fait de renforcer l'efficacité de cette association faîtière notamment en modifiant la clé de répartition des délégués au législatif, en redistribuant les compétences et pouvoirs et en créant un véritable bureau exécutif.

L'essentiel de ces préoccupations sera repris lors de la séance commune SPR-SLV fixée en janvier.

FORMACO

Rappelons qu'à l'origine cette instance avait pour but la construction d'un centre de perfectionnement dans le canton de Fribourg, centre géré par les associations d'enseignants. A l'heure actuelle et pour des questions d'audience auprès des instances fédérales, il convient de rattacher FORMACO à KOSLO. La position SPR en la matière ne change pas : attendre la refonte des statuts de KOSLO avant d'entreprendre toute démarche dans ce sens.

Assemblée des délégués SPR

Elle aura lieu en principe à Bienne le 6 mars 1976. Son ordre du jour provisoire s'établit ainsi : budget 1976, information sur le sondage d'opinion, pléthore et chômage, congrès, membres d'honneur.

FB.

TABLE DES MATIÈRES 1975

Bulletin corporatif

Editoriaux

Le Bulletin en 1975, p. 22. Vers une nouvelle orientation de la politique SPR, p. 94. Pour une relance de CIRCE I, p. 138. Morosité financière, p. 187. A propos des congrès internationaux, p. 231. L'école, perspectives nouvelles, p. 351. Les femmes dans l'enseignement primaire, p. 403. Un fait nouveau, p. 459. 1975/1976, une année difficile, p. 503. Les recyclages, p. 551. Un dialogue à poursuivre, p. 679. 10 questions pour un avenir, p. 787.

La SPR une et diverse

L'école primaire et les difficultés financières, pp. 140, 144, 147, 148, 151, 153. La féminisation du corps enseignant, pp. 405, 408, 411, 415, 417, 419. Les problèmes posés par les recyclages, pp. 552, 556, 560, 562, 563, 566, 567. Pléthore, pénurie, enseignement à mi-temps, pp. 740, 743, 747, 752, 755, 757.

Parutions spéciales

Dossiers « Jeunesse et Economie » : l'agriculture et l'élevage, p. 101 ; la consommation des ménages, p. 511 ; la distribution, p. 845. XVe Séminaire de Chexbres : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage, p. 679. Radio scolaire, p. 257.

Comité central

Alliance culturelle romande, p. 894. ARPEA, p. 894. Assemblée des délégués, pp. 23, 461, 462. Centre du Sonnenberg, p. 188. Chroniques du groupe de réflexion, pp. 95, 188, 295. CMOPE, pp. 58, 233, 357, 404, 553, 644, 791, 836, 893.

Radio scolaire

Pp. 287, 340, 397, 453, 544, 594, 636, 672, 730, 781, 829, 887.

A travers les media

Pp. 223, 286 (Verbois in the baba), 331 (Réflexions sur une bédé), 485 (Les internés de la Longeraie).

Au courrier

A propos de grammaire nouvelle, p. 16. Des fleurs et des enfants, p. 51. L'agressivité, p. 51. L'école en miettes, p. 166. Rénovation de l'enseignement mathématique, p. 166. A propos de statistiques inutiles parce qu'elles ne prouvent rien, p. 223. Inégalité des adultes contre égalité des enfants ?, p. 224. Démocratisation des études, p. 338.

Opinions

Le bagne secondaire, p. 828.

Divers

Conférence des directeur cantonaux de l'instruction publique, p. 52. Dossier « Fédération romande des consommatrices », p. 53. Math. Ecole, p. 90. Camp international de formation Croix-Rouge Jeunesse, p. 90. TCS, p. 182. Si Pâques m'était conté..., p. 182. Jeux de math., p. 225. Association des voyages d'études du corps enseignant romand, p. 287. Courses d'école, p. 342. Voyages organisés par le Schweizerischer Lehrerverein en 1975, p. 342. A propos des guerres de Bourgogne, p. 343. Course originale des patrouilleurs de Crissier, p. 398. Conférence des directeurs des Ecoles normales de Suisse, p. 493. Mots croisés pour l'enseignement, p. 493. La première course d'école organisée en Suisse, p. 494. Un bon et fidèle serviteur de l'école : Fernand Hotyat, p. 494. L'espéranto à l'école, p. 495. Histoire et anecdote, p. 667. Des dossiers de documentation : les bulletins de la LSPN, p. 732. 85 conseils pour un heureux début de scolarité, p. 732. Films à format réduit nouvellement disponibles, p. 733. Quand on prend un chien dans la voiture, p. 733. L'espéranto à l'école, p. 830. La Commission fédérale de gymnastique et de sport, p. 831.

Dessin et Créativité

Ouvrage créatif, p. 167. Communication visuelle, p. 385. L'interprétation psychologique de dessins d'enfants, p. 719.

Petite question

Pp. 50, 160, 210, 263, 327, 810, 862.

Bande dessinée

Liberté ! Liberté !, p. 499. La bonne soirée..., p. 675. A mon idée, p. 735.

AMIS DU SONNENBERG

Assemblée générale

C'est au centre culturel du Herzberg sur Aarau qu'aura lieu, les 31 janvier et 1er février prochains, l'assemblée annuelle des Amis suisses du Sonnenberg. Le président central, Dr Walter Roy (Angleterre), parlera des origines et des réalisations de cette œuvre de compréhension internationale. M. Kurt Neumann (Braunschweig) apportera le message du siège central. Les problèmes éducatifs touchant à la réforme scolaire et aux loisirs seront traités par le Dr Reto Jörg, psychologue et orienteur professionnel (Oberrohrdorf, Suisse).

La session est ouverte également aux non-membres et à ceux qui désirent adhérer à l'Association suisse des amis du Sonnenberg. Renseignements et inscriptions auprès du président **M. Paul Binkert,** Flüehügel, 8116 Würenlos.

Vaud

D'une année à l'autre... D'une rédactrice à l'autre

Chers collègues,

1975 s'en va... 1976 arrive ! ! !

Les années changent, les rédactrices de notre rubrique vaudoise aussi.

En effet, alors que notre collègue Jeanlouis Mathys demandait à être relevé de son mandat au CC après plus d'une année de participation à diverses commissions pédagogiques, Josée Probst-Kammermann suivait son mari au bout du lac. Chère Josée, cher Jeanlouis, nous regrettons votre serviabilité et votre gentillesse. Bonne route à tous deux !

Je reprends le flambeau en un moment où il m'est permis de formuler des vœux.

J'en profite donc, chers collègues, pour vous rappeler que les pages réservées à la chronique vaudoise sont à votre service **à tous.**

Ecrivez-nous, racontez-nous vos expériences bonnes ou mauvaises. Votre nouvelle rédactrice pourra ainsi transmettre à notre rédacteur en chef autre chose que des communiqués urgents, de savants rapports et même de... « Requiem ».

Bonne et heureuse année à tous !

Hélène Gilliard.

Rappel

Démissions

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV :

— toute démission de membre actif est à adresser **par écrit** au secrétariat général ;

— elle doit être présentée **au moins 3 mois** à l'avance ;

— elle n'est accordée que pour **le 30 juin ou le 31 décembre.**

Les démissions présentées au Département de l'instruction publique sont évidemment ignorées de la SPV.

Cotisations

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'« Educateur » ou y renoncer ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

En tout temps, le secrétariat vous en rappellera le montant et vous fera parvenir un bulletin de versement sur demande.

« Educateur »

Prix de l'abonnement pour les membres SPV :

— Membres actifs	inclus dans la cotisation
— Membres associés — Membres honoraires	sera communiqué ultérieurement
— Retraités à la fois membres associés et honoraires	Fr. 12.—

Si l'«Educateur » ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avertir sans retard le secrétariat général qui interviendra auprès de l'Imprimerie Corbaz, responsable de l'adressage.

Insistez auprès de vos collègues qui se-

raient dans cette situation pour qu'ils réagissent sans délai.

Changements d'adresse

Trop de nos membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc :

— de nous avertir sans délai de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité ;

— de ne pas aviser l'« Educateur ». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

Secrétariat général SPV.

Formation continue

Propositions de cours pour 1976-1977

Proposez-nous le ou les cours que vous souhaiteriez voir organisés par le Centre de perfectionnement vaudois durant l'année scolaire 1976-1977. Pour ce faire, remplissez la formule ci-dessous en apportant un soin particulier aux rubriques A, B, C, F, H ; **retournez-la ensuite au Secrétariat de la Société pédagogique vaudoise, Allinges 2, 1006 Lausanne, avant le 26 janvier 1976,** dernier délai.

Pour d'éventuelles suggestions supplémentaires, il vous suffira d'écrire les lettres A, B, C... et de les faire suivre directement de votre texte. Les propositions de tous nos membres, y compris de ceux groupés en associations professionnelles (AVMES, AVMD, AVMCS, etc.), seront les bienvenues.

Secrétariat général :
Nicod Paul.

PROPOSITION

A. **Titre :** .....

B. **Objectif(s) :** .....

C. **Plan de travail :** .....

D. **Enseignants concernés en priorité :** .....

E. **Animateur(s)** (indiquer nom, prénom, fonction, adresse, N° tél. si possible) : .....

F. **Durée** (nombre d'heures total, en principe 20) : .....

G. **Forme :**

a) colloque de ..... jours ;

b) séminaire de ..... fois ..... heures ;

c) autre forme suggérée : .....

H. **Proposant** (nom et prénom, adresse, N° tél.) : .....

AVMD

Qu'est-ce qu'un préapprentissage avec cours d'appui ?

Lors de sa dernière assemblée générale l'AVMD (Association vaudoise des maîtres de classes de développement) prenait acte de la première expérience de préapprentissage avec cours d'appui.

Le but de celle-ci est de préparer certains adolescents sortant de classes D, à options ou ménagères à suivre, après une année de pré-apprentissage, une formation professionnelle normale, répondant aux normes actuelles des contrats d'apprentissage et des cours EPSIC.

Précisons que cette année d'attente se passe **sans cours professionnels et sans contrat d'apprentissage,** mais selon une convention établie entre l'Office d'OP, les moniteurs, les employeurs, les parents et les élèves du cours.

1. Collaboration de l'Office OP

L'expérience a été positive grâce à l'appui sans réserve de l'office régional de Lausanne et de ses collaborateurs qui n'ont pas ménagé leur temps pour établir une convention de préapprentissage liant à la fois employeurs, parents et élèves.

2. Travail des moniteurs

Leur intervention ne s'est pas seulement bornée à rappeler ou inculquer des notions scolaires indispensables selon un plan de travail bien établi, mais leur action se voulait aussi éducative, adaptée à chaque adolescent.

3. Attitude des patrons

La compréhension des employeurs, libérant l'élève 4 heures par semaine, a été, elle aussi, un facteur de réussite.

4. Attitude des parents

Renoncer à ce que son enfant entreprenne tout de suite un apprentissage n'est point sinécure ; c'est la raison pour laquelle il convient de souligner combien l'attitude des parents fut positive.

5. Attitude des élèves

Après une brève période d'adaptation, les élèves se sont mis à l'ouvrage. Si leurs « performances » furent parfois inégales, si quelques circonstances de familles furent à l'origine d'un abandon, nous relevons que le programme des cours fut bien suivi, et quelquefois même dépassé.

BILAN

10 élèves ont suivi le cours : 3 filles et 7 garçons.

8 satisfont aux exigences d'apprentis : 1 fille et 7 garçons.

CONCLUSION

Devant ce succès, les responsables n'ont pas hésité à mettre sur pied un second cours, tant il leur a paru notoire que : **L'entrée immédiate en apprentissage avec contrat et cours professionnels, soumet d'emblée l'élève peu doué en situation d'échec, avec les conséquences néfastes que cet état de chose peu engendrer.**

C'est pour prévenir un tel état de chose que les maîtres de classes D, soucieux de l'avenir de leurs grands élèves, ont précisément proposé ces cours d'appui.

Aussi, ne saurions-nous mieux conclure en demandant à nos collègues intéressés de porter toute leur attention sur l'effort que l'AVMD désire poursuivre.

Rappelons enfin que les offices régionaux OP, outre celui de Lausanne, sont à même d'informer quiconque pour le plus grand profit de certains adolescents.

Le comité.

Maîtresses enfantines

Le comité de l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises a été renouvelé de la façon suivante :

Présidente : Mme Françoise Paillard-Leyvraz, Lausanne. Vice-présidente : Mme Aline Scheerer, Gollion. Caissière : Mme Marie-Antoinette Brandt, Oulens. Secrétaires : Mlle Irène Arn, Tolochenaz ; (procès-verbaux) Mlle Denise Pavillard, Lausanne. Membres : Mme Marie-Claire Chappuis, Crans/Céligny ; Mlle Marie-Jeanne Delévaux, Lausanne.

Diplôme spécial pour l'enseignement des travaux manuels

Le DIP nous informe qu'il organisera une session d'examens du 29 mars au 3 avril 1976, en vue de l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles vaudoises.

Les candidats sont priés de s'inscrire jusqu'au 31 janvier 1976 au DIP, service de l'enseignement primaire, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne.

Ils voudront bien :

a) indiquer le sujet de leur travail ;

b) fournir la preuve qu'ils ont suivi les cours normaux organisés par la Société suisse de travail manuel, ou qu'un de ces cours a été remplacé par un stage dans un atelier (art. 5, lettre a) du règlement du 23 septembre 1944.

Un certain nombre de candidats sont déjà inscrits auprès du DIP ou directement auprès du soussigné ; ils n'ont pas à envoyer une nouvelle inscription, ni à faire parvenir une deuxième fois leurs attestations.

Les candidats ont la possibilité d'accomplir un stage d'une semaine auprès d'un maître diplômé.

La communication officielle de la date des examens paraîtra dans le premier numéro de « Perspectives » de 1976 et dans la « Feuille des avis officiels ».

Tous renseignements peuvent être demandés à : M. Raymond Vurlod, inspecteur scolaire, 1844 Villeneuve, tél. (021) 60 12 64.

H. G.

Statistiques scolaires 1974-1975

Le département vient de faire paraître la publication « Statistiques scolaires 1974/1975 » élaborée par le secrétariat de la réforme et de la planification scolaires.

Les membres des autorités scolaires ou du personnel enseignant qui désirent obtenir un exemplaire de cet ouvrage, au prix de Fr. 5.—, voudront bien remplir la formule ci-dessous et la renvoyer au Secrétariat de la réforme et de la planification scolaires, rue de la Barre N° 8, 1001 Lausanne.

A découper

M. Mme, Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Etablissement ou école : .....

.....

Adresse : .....

Rue et N° : .....

N° postal : .....

Localité : .....

désire recevoir un exemplaire de la publication « Statistiques scolaires 1974/1975 » (Résultats du recensement scolaire effectué en décembre 1974), au prix de **Fr. 5.—.**

Date : .....

Signature : .....

Bulletin à retourner au Secrétariat de la réforme et de la planification scolaires, rue de la Barre 8, 1001 Lausanne.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: Mme Hélène GILLIARD, rte du Reposoir 3, 1260 **Nyon.** Tél. (022) 61 59 38.

AVEPS

Ski-station : Saint-Moritz 1976

L'AVEPS vous propose :

— 7 jours à Saint-Moritz (du 4 au 10 avril 1976) avec logement et pension complète à l'hôtel La Margna (1re catégorie).

—Ski avec instructeurs suisses de ski sur les pistes de l'Engadine.

— Abonnement général valable sur tous les moyens de transport de l'Engadine (trains-cars-téléphériques-téléskis de la vallée avec Corvigla, le Piz Nair, Silvaplana et le Corvatsch, Sils, Diavolezza, etc.).

Remarque : pas d'augmentation de prix depuis 1974-1975. Forfait complet à Fr. 425.—.

Renseignements et formulaires d'inscription à demander (par écrit, s.v.p.) à Bernard Gueissaz, ch. des Sauges 25, 1018 Lausanne.

Tournoi de hockey sur glace

Ce tournoi traditionnel aura lieu à Yverdon, le mardi 2 mars dès 20 heures. Inscription des équipes auprès de Daniel Jan, ch. Coteau 7, 1400 **Yverdon**.

CLASSES DE FORMATION PÉDAGOGIQUE DU CANTON DE VAUD

Admission dans la section des maîtres et maîtresses pour les classes primaires.
Admission dans la section des maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines.

Délai d'inscription : 31 mars 1976.

Titres exigés : baccalauréat, certificat de maturité, diplôme de division générale délivré par un gymnase vaudois ou titre jugé équivalent (les jeunes gens et les jeunes filles porteurs d'un diplôme de division générale littéraire ne sont admis que s'ils ont suivi avec succès le cours spécial de mathématiques).

Autres conditions : nationalité suisse, âge compris entre 18 et 25 ans, être domicilié dans le canton et avoir fait une partie suffisante des études primaires ou secondaires dans le canton de Vaud.

Ouverture des cours : 30 août 1976.

Durée des cours : 22 mois.

Pour l'inscription, les candidats sont priés de s'adresser au **secrétariat des classes de formation pédagogique,** route du Signal 11, 1018 **Lausanne, tél. (021) 23 05 48** ; les candidats de la région d'Yverdon, de la Basse-Broye, de la vallée de Joux, du Gros-de-Vaud s'adressent directement au **secrétariat du Centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois** (CESSNOV), 1400 **Cheseaux-Noréaz s/Yverdon, tél. (024) 21 61 41.**

1417 CLASSES EN 1980...

Un juste objectif !

Le 2 décembre dernier l'assemblée générale de la SPG votait une résolution demandant que, durant ces prochaines années, le nombre des classes enfantines, spécialisées et primaires ne soit pas inférieur à 1417.

Il s'agit maintenant de faire admettre cette option par l'opinion publique et les autorités politiques.

Le sujet a été abordé en séance des délégations, en présence du président A. Chavanne, le 9 janvier. Le 14 janvier le comité a été reçu par la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil. De plus des contacts ont été pris, ces derniers jours, avec l'ensemble des partis politiques genevois.

Le vote du budget 1976 par le Grand Conseil aura lieu le 30 janvier. Le comité compte donc sur l'appui de chaque membre de la SPG ; il vous propose ci-dessous un certain nombre d'informations et de chiffres qui devraient permettre à chacun de participer à la « bataille des effectifs ».

Résolution du 2 décembre 1975

Réunis en assemblée générale le 2 décembre 1975 les membres de la SPG ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le nombre des classes primaires, enfantines et spécialisées ne doit pas être inférieur à 1417 (chiffre 1975-1976) aussi longtemps qu'il y aura :

— des classes de plus de 25 élèves ;

— plus de 100 classes à plusieurs degrés. »

Situation actuelle

L'enseignement primaire et enfantin compte actuellement 1417 classes, qui se répartissent comme suit :

— division enfantine : 458 classes pour 10 915 élèves, soit une moyenne de 23,83 élèves par classe ;

— division primaire : 824 classes pour 20 537 élèves, soit une moyenne de 24,92 élèves par classe ;

— division spécialisée : 135 classes pour 1256 élèves soit une moyenne de 9,30 élèves par classe.

a) Répartition des classes dans la division enfantine

Nombre d'élèves par classe	Nombre de degrés par par classe			
	1	2	3	4
30	2			
29	5			
28	10		3	
27	34	3		
26	46	6		1
25	62	18	2	
24	68	22		1
23	38	19	3	1
22	29	12	1	
21	24	5	2	1
20	7	6		
19	10	2		
18	6			
17	3	1		1
16			1	
15		1		
14				
13				1
12				
11		1		

On notera :

— que 3 classes sur 5 comptent 24 élèves ou davantage (donc plus que la moyenne) ;

— qu'une classe sur 4 compte 26 élèves ou davantage ;

— les 37 classes de 27 élèves dont 3 à deux degrés ;

— les 13 classes de 28 élèves dont 3 à trois degrés ;

— les 5 classes de 29 élèves ;

— les 2 classes de 30 élèves ;

— les 96 classes à deux degrés ;

— les 12 classes à 3 degrés ;

— les 6 classes à 4 degrés.

b) Répartition des classes dans la division primaire

Nombre d'élèves par classe	Nombre de degrés par classes		
	1	2	3
32	2		
31	5		
30	14	3	
29	45		
28	94	3	
27	98	8	1
26	115	6	
25	104	8	1
24	91	12	
23	60	6	1
22	40	9	
21	25	6	1
20	19	4	3
19	6	5	
18	6	1	
17	4	1	2
16	2	2	1
15	1	2	1
14		2	
13			
12	1		
11			
10		1	

On notera :

— que 3 classes sur 5 comptent 25 élèves ou davantage (donc plus que la moyenne) ;

— qu'une classe sur 3 compte 27 élèves et davantage ;

soit :

107 classes de 27 élèves dont 8 à 2 degrés et 1 à 3 degrés

97 classes de 28 élèves dont 3 à 2 degrés

45 classes de 29 élèves

17 classes de 30 élèves dont 3 à 2 degrés

5 classes de 31 élèves

2 classes de 32 élèves ;

— les 79 classes à deux degrés ;

— les 11 classes à trois degrés.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

c) Répartition des classes dans la division spécialisée

Nombre d'élèves par classe	J. enf.	Spéc. Adap.	FPP	Inst.	Clin.
16		1			
15		3	3	3	
14		4	10	1	
13		5	1	2	
12		7	2	3	
11		6		5	
10		9		2	
9		3		4	
8		9		4	
7		11		1	
6	1	1		3	
5	2	2		6	6
4	5	1		4	2
3				1	
2					2

On notera :

— qu'une classe sur deux compte 10 élèves ou davantage (donc plus que la moyenne) ;

— qu'une classe sur 5 compte 14 élèves ou davantage.

La situation n'est donc guère satisfaisante. D'autant plus qu'il faudrait encore relever que pour atteindre de tels effectifs il a fallu :

— augmenter le nombre de classes à plusieurs degrés : 158 en 1973 ; 203 en 1975 ;

— ouvrir des classes « antiréglementaires » : 4 classes à 3 degrés de plus de 25 élèves alors que l'article 97 du Règlement de l'enseignement primaire prévoit un maximum de 25 élèves ; 4 classes à 4 degrés de plus de 20 élèves alors que le même article prévoit un maximum de 20 élèves ;

— ouvrir 3 classes « en catastrophe » quelques jours après la rentrée de septembre : 2 à Bernex, une aux Avanchets.

Situation à prévoir pour ces prochaines années

Ces dernières années toute diminution importante des effectifs des classes était rendue impossible en raison :

— du manque de personnel ;

— du manque de locaux.

Or aujourd'hui le nombre des élèves de nos classes primaires et enfantines est en baisse. Il est donc possible de diminuer les effectifs, sans augmenter le nombre des classes, donc sans **alourdir le budget de l'enseignement primaire.**

Nombre d'élèves prévus pour ces prochaines années :

	1975	1976	1977	1978	1979
Enfantines	10 656	10 820	10 772	10 476	9 997
Primaires	20 658	19 983	19 292	18 747	18 596
Spécialisées	1 247	1 186	1 157	1 124	1 098

En répartissant comme suit les 1417 classes...

— division spécialisée : 140 classes ;

— division enfantine : 460 classes ;

— division primaire : 817 classes.

(Cette répartition pourra naturellement être quelque peu différente en raison de la répartition des élèves dans les écoles et les quartiers.)

... on obtiendrait en 1979 les moyennes suivantes :

— division spécialisée : 7,84

— division enfantine : 21,73

— division primaire : 22,76

Moyennes qui sont loin d'être aberrantes lorsque l'on sait (voir paragraphe 2, « situation actuelle ») qu'une moyenne de 22,76 signifie que 3 classes sur 5 compteront 23 élèves ou davantage et qu'une classe sur 4 comptera 25 élèves ou davantage. L'objectif fixé par la résolution SPG du 2 décembre 1975 ne serait même pas totalement atteint !

Personnel

Il est nécessaire d'évoquer rapidement le problème du personnel ; si le DIP se décidait à fermer des classes primaires et enfantines, il est évident qu'il devrait affecter un certain nombre d'enseignants au service des remplacements. En effet tout nouveau breveté issu des études pédagogiques est assuré d'obtenir un poste ; or, les volées de candidats ont été prévues, jusqu'en 1978, sur la base d'un nombre stable de classes.

Certes, lors des tractations sur la stabilisation, nous avions obtenu qu'en cas de pléthore, les suppléants stabilisés à partir de 1972 soient les premiers placés au service des remplacements. Mais nous n'avons guère intérêt à nous laisser diviser ! C'est ensemble que nous devons œuvrer à l'amélioration de nos conditions de travail.

Motivations pédagogiques

On n'oubliera pas, à la lecture de ces chiffres :

— que l'enseignement est d'abord une relation qui doit s'établir entre le maître et l'élève ;

— que cette relation maître-élève a fortement évolué au cours de ces dernières années : par les méthodes actives généralisées à l'école enfantine ; par le travail par groupes, indispensable pour l'enseignement de la mathématique moderne et qui tend à être généralisé dans les petits degrés de l'enseignement primaire ; par l'introduction du Plan d'études romand qui accorde à l'élève une part plus grande dans la recherche et la réflexion ; par l'attitude des élèves eux-mêmes, fortement interpellés par le monde dans lequel ils vivent.

On pourrait aussi, plus simplement, rechercher ce que signifie :

— apprendre à lire à 28 élèves de 1re primaire ;

— socialiser 28 élèves de 1re enfantine ;

— préparer à l'entrée au cycle 28 élèves de 6e primaire.

On pourrait encore rappeler :

— la surcharge des programmes ;

— les bâtiments scolaires parfois exigus, mal aménagés ou trop bruyants ;

— l'impossibilité, dans l'enseignement primaire et enfantin, d'alléger les horaires des enseignants (cf. les décharges des enseignants secondaires).

Aussi dans le but de faire mieux connaître les conditions dans lesquelles il travaillent, les membres de la SPG ont voté la résolution suivante : « En collaboration avec ses membres, le comité de la SPG doit pouvoir donner la possibilité à toute personne intéressée par ce problème, de se rendre compte sur place de la réalité d'une tenue de classes avec des effectifs chargés. »

Conclusion

Il n'est pas inutile de rappeler, à la fin de ce texte, que l'enseignement primaire et enfantin accueille **plus de la moitié des élèves** mais qu'il ne reçoit que **moins du quart du budget** du Département de l'instruction publique. Les enseignants primaires et enfantins ne comprendraient pas que cette disproportion augmente encore au moment où une amélioration des conditions de travail des maîtres et des élèves est possible sans augmenter les charges de l'Etat.

P. Dunner.

Les éléments statistiques sont extraits de :

— « Statistiques de l'enseignement primaire », SRS 15.11.1975 ;

— « Prévisions d'effectifs d'élèves », SRS, no 1975.

CIA et inflation

Travail de la « commission intercaisse »

La commission d'étude sur la structure des caisses de prévoyance, « réinstituée » en 1973 par le Conseil d'Etat, et groupant des représentants des trois caisses de prévoyance de l'Etat (CIA, CEH, CP) et du cartel intersyndical, a fait le point sur quelques-uns des problèmes de prévoyance professionnelle actuellement en suspens, que l'on peut résumer ainsi :

Problèmes urgents, l'**intégration des allocations** actuelles de vie chère et provisionnelle dans le traitement assuré par les caisses, et le **financement ultérieur des augmentations de traitement** dues à l'inflation (adaptation à l'échelle mobile des salaires).

S'y ajoutent le passage à des **tables de mortalité** modernes (les tables actuelles datent de 1933-1938) et la prise en considération du **nouveau barème de l'AVS** (au 1.1.1975).

Enfin, les problèmes de financement, d'une part **augmentation possible des ressources existantes** (hausse du taux d'intérêt technique et plus-value sur les immeubles), d'autre part **choix des modalités** en capitalisation ou en répartition, représentent évidemment la pierre d'achoppement de toute l'opération, qui entraîne des dépenses considérables pour les membres des caisses et pour l'Etat.

La commission a entendu plusieurs rapports techniques des actuaires participant à ses travaux, MM. Lecoultre, Tcheraz et Beausoleil, et un exposé de M. Ernest Kaiser, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et conseiller en mathématique des assurances sociales, qui est aussi, maintenant, associé aux délibérations et a participé à l'élaboration des propositions exposées ci-dessous. Celles-ci seront présentées plus en détail aux délégués SPG-AMSEP, qui auront à prendre position en vue de l'assemblée des délégués de la CIA du 4 février 1976. Si ces propositions sont acceptées par cette assemblée, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, elles entreront en vigueur (avec effet rétroactif) dès le 1.1.1976.

Voyons-les maintenant de façon plus précise (les montants indiqués ci-dessous correspondent à la CIA).

Exemple de la répercussion sur un cas particulier des changements proposés

(Age légal de retraite CIA = âge de retraite AVS)

Le tableau ci-dessous montre les changements qui interviendraient d'une part sur l'assurance du traitement annuel, d'autre part sur les charges des sociétaires.

Système 1975 (actuel)

Traitement annuel brut : Fr. 38 089.— partagé en 3 parties.

Fr. 12 524.— : fraction AVS (1.1.1973) donnera rente AVS.

Fr. 10 323.— : allocations vie chère et provis. actuellement non intégrées [1].

d'où

Fr. 15 242.— : traitement assuré par la CIA, donnera rente CIA.

[1] Jusqu'à maintenant, les augmentations de traitement dues à l'inflation ont été intégrées, donc assurées, périodiquement et non automatiquement et immédiatement, financement assuré en 4 ou 5 ans, sous forme de provision d'adaptation et de rappels.

Charge annuelle du sociétaire

Cotisation AVS (5 % sur traitement total) payée directement à l'AVS.

Fr. 619.50 : provision d'adaptation (6 % sur allocations) [3].

Fr. 1029.— : cotisation CIA (6,75 % sur traitement assuré par CIA).

Système proposé

Traitement annuel brut : Fr. 38 089.— partagé en 2 parties.

Fr. 16 000.— : nouvelle fraction AVS (1.1.1975).

d'où

Fr. 22 089.— : traitement assuré par la CIA [2].

Augmentation du traitement assuré = Fr. 6847.— soit environ 44 %.

[2] Adaptation à l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire intégration des allocations de vie chère et provis. dans le traitement de base et adaptation permanente des traitements à l'inflation assurée automatiquement.

Charge annuelle du sociétaire

Cotisation AVS (5 % sur traitement total).

Fr. 1491.— : cotisation CIA (6,75 % sur traitement assuré par CIA).

Fr. 622.50 : cotisation supplémentaire (3 % sur traitement assuré par CIA) [4].

1,3 %

dont **charges CIA seules :**

Fr. 1648.50, soit **4,33 % du traitement brut.**

[3] Pas suffisante pour constituer les réserves mathématiques nécessaires au passage à l'échelle mobile des salaires (en capitalisation le taux moyen des réserves = 240 % du traitement assuré, c'est-à-dire qu'une augmentation de 10 % nécessiterait un rappel de 24 % du traitement assuré).

Fr. 2153.50, soit **5,65 % du traitement brut.**

Augmentation sur traitement brut : 1,3 %.

[4] La cotisation de 6,75 % (14 % avec la part de l'Etat) ne permet pas de financer les augmentations du traitement assuré dues à l'inflation, d'où la proposition d'une cotisation supplémentaire de 3 % (6 % avec la part de l'Etat) pour assurer les 44 % de traitement à « découvert ».

Répercussion des changements proposés sur les finances de la CIA

L'ensemble des opérations indiquées, soit adaptation à l'échelle mobile, nouvelles tables de mortalité, hausse de la valeur du capital, conduirait à la situation suivante :

Déficit :	**Millions**
Manque de réserves mathématiques — dû à la prise en considération de la totalité du traitement (traitements assurés passant de 130 millions à 182 millions), et malgré la hausse de la fraction AVS	112
— dû au passage à des tables de mortalité actuelles	60

A déduire :	**Millions**
Augmentation du capital — due à la hausse proposée du taux d'intérêt technique de 4 % à 4,5 %	40
— due à une réévaluation des immeubles . .	45
— provision d'adaptation existante au 31.12.1975 .	20
Déficit global	67 millions

Financement

La prise en considération de la totalité du traitement assuré et son adaptation permanente à l'inflation posent le problème du mode de financement : **capitalisation** (réserves mathématiques entièrement constituées pour chaque pension formée ou en cours de formation), ou **répartition** (réserves mathématiques pas entièrement capitalisées mais assurées par l'engagement des fonctionnaires et de l'Etat).

On sait que, si de façon durable, le taux de rendement des capitaux est inférieur au taux d'inflation, le système de répartition est le plus favorable. Il faut cependant tenir compte du fait que le système de capitalisation est le moins cher en période de stabilité : le taux de cotisation en système de répartition des capitaux de couverture se monte à environ 28 %, 32 % même, si l'on tient compte des allocations de vie chère ; en répartition pure, le taux est encore plus élevé (jusqu'à 40 %).

Actuellement, nous payons, part employeur **et** part employé : cotisation CIA = environ 10 % + cotisations AVS = 10 % soit **environ 20 % du salaire total,** pour assurer un taux de retraite de 75 % du dernier salaire total. (Décompte de la **cotisation CIA :** membre 6,75 %, Etat 7,25 % soit 14 % du traitement assuré, c'est-à-dire de 40 % du salaire total — 14 % de 40 % = 5,6 % — plus provision d'adaptation : membre 6 %, Etat 6 % soit 12 % des allocations — 12 % de 30 % = 3,6 % — soit au total environ 9,2 %). L'irritant problème des rappels n'est pas compris dans ces calculs, et c'est justement un des buts de l'opération actuelle que de supprimer ceux dus à l'inflation.

Comme nous l'avons vu, la **proposition** qui nous est présentée comporte une augmentation de cotisation des sociétaires de 1,3 % du traitement total. Nous arrivons à un **pourcentage total de charge d'environ 22 %,** conforme à la moyenne des pays qui nous entourent (nettement inférieur aux charges en France par exemple).

Le but de cette proposition est de jouer, pendant un certain temps, sur les deux tableaux, capitalisation relative, plus favorable si l'inflation se stabilise (actuellement 4,4 %), ou passage progressif à la répartition si l'inflation augmente à nouveau : en effet, si nous « mangeons » nos capitaux alors que l'indice d'inflation reste presque invariable, le système de répartition dans lequel nous nous trouverons sera plus onéreux, et la reconstitution des réserves pratiquement impossible ; par contre, si l'inflation recommence à augmenter, le rendement des capitaux sera inférieur au taux d'inflation, et les rappels impossibles à supporter ; un passage au système de répartition doit alors être possible.

La solution proposée permet de financer des augmentations de traitement provoquées par une inflation allant jusqu'à 3 à 4 % pendant 10 ans. Pour un taux d'inflation supérieur, cette solution est un premier pas vers un système de financement en répartition. **Exemple de l'application** de cette solution avec un taux d'inflation de 5 % (cotisation des sociétaires) :

Ancien système : cotisation de base, 6,75 % ; adaptation, 5,5 % (2,2 × 5 % : 2) ; total : 12,25 %.

Financement intégral et immédiat assuré.

Système proposé : cotisation de base, 6,75 % ; cotisation supplémentaire, 3 % ; total : 9,75 %.

Financement intégral plus immédiatement assuré.

Conséquences pratiques pour les membres CIA du système proposé

— Cotisation : 6,75 % (cotisation de base) + 3 % (cotisation supplémentaire) = 9,75 % du traitement assuré.

— Taux (en %) permanent pendant 10 ans.

— Rappels dus à l'inflation supprimés.

— Rappels individuels (ancienneté, promotion) maintenus.

— Finances d'entrée modifiées (conséquence des nouvelles tables de mortalité) mais plus requises avant l'âge de 30 ans.

— Rachats d'années de service : taux inférieur pour les petits rachats, supérieur pour les gros rachats.

— Cotisation supplémentaire de 3 % sur le traitement assuré (1,3 % sur le traitement brut), payable par tout le monde, même après les 35 versements (mais pas pour les retraités).

— Les cotisations 1976 encaissées exceptionnellement de mars à décembre (et non février à novembre), afin de pouvoir être éventuellement ajustée aux nouvelles dispositions.

Nous engageons vivement nos collègues à nous faire part de leurs observations, et nos délégués à rassembler leurs questions, le tout d'ici au 21 janvier, date à laquelle MM. Lecoultre et Nicolet rejoindront le comité SPG et les délégués des groupes C et D (local Saint Jean, 17 h. 30), pour donner toute information utile en vue de l'assemblée du 4 février.

Liliane Palandella.

Energie nucléaire V

Les problèmes humains

Dans nos premiers articles, nous avons présenté les différents aspects de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Nous avons esquissé les différentes solutions qui sont ou qui seront apportées à cette nouvelle industrie. Nous avons exposé ses différentes implications sans apporter généralement nos commentaires et nos réflexions.

Nous voudrions maintenant vous faire part de ce que nous craignions, dès le début de nos recherches, au printemps 1975 : **Cette énergie nous paraît être, à bien des égards, la plus diabolique que l'homme ait inventée.** Non pas pour les découvertes réellement techniques qui sont à son origine mais plutôt pour ses conséquences humaines. Malheureusement, lorsqu'on tente de dresser la liste des problèmes humains non résolus en matière d'énergie nucléaire et qui sont les premiers problèmes qu'on devrait résoudre avant toute autre considération, ces problèmes sont si grands et peut-être même si inquiétants que l'on court un risque : le risque d'être qualifié de pessimiste ou d'alarmiste et de ne pas être entendu. Nous espérons que ce ne sera pas le cas.

Est-il admissible d'expédier dans l'atmosphère des déchets radio-actifs tels que le krypon 85, le césium ou le strontium, lorsqu'on sait, selon les plans établis par les promoteurs des centrales nucléaires, qu'il faudra, dans 50 ans environ, cesser sans délai cette nouvelle pollution ? Comment admettre que du plutonium se perde sans que personne puisse dire où il se trouve alors que moins d'un milligramme pourra provoquer des cancers et des leucémies pendant des dizaines de milliers d'années ? Comment songer à l'organisation policière qui devra obligatoirement suivre les transports, surveiller les installations : centrales, sites de stockage ? Il n'est pas insensé d'imaginer que certaines populations seront soumises à une nouvelle forme d'espionnage d'Etat afin d'éviter toute espèce de sabotage. Que restera-t-il de la vie privée et des libertés individuelles ? Cette vue de notre avenir est pour le moins inquiétante mais devient tout à fait vraisemblable lorsqu'on sait qu'une centrale contient une quantité importante de substances radio-actives. Le 5 % du contenu d'une centrale de 1000

mégawatts (par exemple Verbois ou Kaiseraugst) correspond à 860 bombes d'Hiroshima ou de Nagasaki. Est-il admissible de stocker des déchets hautement radio-actifs qui devront être refroidis en permanence et surveillés pendant des centaines, voire des milliers d'années ?

Pourquoi alors s'est-on permis de développer cette technique nucléaire ?

— Il faut dire que nous avons ici l'héritage de la dernière guerre mondiale où l'énergie nucléaire s'est développée à des fins strictement militaires. Les savants qui l'on rendue utilisable, sur le plan pacifique notamment, l'ont développée dans la tranquillité de leurs laboratoires, dans la passion même qui anime les chercheurs vers de nouvelles connaissances, vers une maîtrise toujours plus grande du monde qui nous entoure. D'autres ont saisi ces découvertes pour en tirer certains profits. Presque tous étaient certains, il y a quelques années encore, de la réussite de leur entreprise et des avantages immédiats que l'homme pourrait en tirer. Hélas, toutes solutions techniques débouchent sur des problèmes humains auxquels les chercheurs n'avaient pas pris l'habitude de réfléchir.

Mais ces dernières années, et tout récemment encore, certains d'entre eux tiennent à faire savoir qu'ils se désolidarisent de leurs collègues et lancent un appel angoissé à tous ceux qui voudront bien les entendre ; ce sont 400 scientifiques français, les assistants et professeurs des écoles polytechniques de Lausanne et de Zurich, les enseignants de l'Université de Bâle et beaucoup d'autres... Des scientifiques ont vu leur situation professionnelle se modifier parce qu'ils ont dit ce qu'ils pensaient, d'autres se terrent mais encouragent, en privé, ceux qui peuvent parler.

Pour bien des scientifiques, des économistes, des industriels, par contre, il faut avoir confiance en l'homme, il faut avoir confiance en son génie, il faut avoir confiance dans la technique, il faut parier que l'homme se montrera à la hauteur de sa tâche, sans défaillance, cela en vaudrait la peine.

Ce pari n'est-il pas déjà perdu lorsqu'on songe à tous les produits toxiques, aux armes de tous genres... Ce pari n'est-il pas déjà perdu lorsqu'on songe aux produits radio-actifs que l'homme a déjà, dans sa sagesse, précipité au fond des océans... Ce pari n'est-il pas déjà perdu lorsque nous avons vu dans quel embarras les gouvernements se trouvent pour mettre fin au terrorisme : détournement d'avions, prise d'otages... ?

On peut se demander pourquoi cette industrie n'est pas condamnée sans appel par le grand public. Il faudrait pour cela qu'une très large information ait été mise à sa portée et c'est absolument le contraire qui a été fait jusqu'ici. Il a été dit, à qui voulait l'entendre, qu'on avait besoin de courant électrique et que les centrales étaient la seule possibilité de s'en procurer en abondance. Il a été dit que les centrales nucléaires étaient propres, qu'elles étaient un moyen idéal pour éviter le chômage ; on nous laisse entendre qu'elles nous permettraient de mieux vivre. Tout cela fait partie d'une propagande très orientée et souvent fallacieuse. **En fait, les vrais problèmes concernant l'énergie nucléaire ont été tenus secrets pendant longtemps** et aujourd'hui lorsqu'on les évoque, beaucoup de personnes réagissent en appliquant la politique de l'autruche et préfèrent se rassurer en plongeant la tête dans le sable pour ne pas voir le danger. Elles prennent le parti de ceux qui se montrent rassurants et encourageants, c'est beaucoup plus simple et beaucoup plus facile, il y a moins d'efforts à faire et puisqu'on dit que c'est une affaire de spécialistes, pourquoi se casserait-on la tête ?

Nous pensons que les personnes qui, par leur éducation, leur instruction, leur métier, sont plus sensibles aux problèmes de la vie, ont un rôle particulier à jouer et qu'elles portent, à un tournant possible de notre civilisation, une responsabilité certaine.

Les enseignants font partie de cette catégorie de personnes plus libres et plus capables que d'autres de réagir aux problèmes de l'avenir. Bien sûr, nous pouvons concevoir notre métier comme un travail à effectuer vis-à-vis d'un employeur mais nous pouvons aussi le percevoir d'une manière plus large et plus généreuse : les membres du groupe de travail « Energie nucléaire » le pensent et c'est pour cette raison qu'ils on travaillé à la préparation d'un débat SPG, puis écrit, ici dans l'« Educateur », l'essentiel de leur présentation.

Groupe « Energie nucléaire ».

Ceux qui nous quittent : Henri Baumard

Dans nos cantons romands, qui ne se souvient de l'« Oncle Henri » qui, pendant plus de quarante ans anima le « Rendez-vous des benjamins » ? De 1926 à 1966, chaque mercredi, des milliers et des milliers de jeunes oreilles ont attendu et entendu cette émission qui leur était destinée, préparée par le pédagogue averti que fut Henri Baumard.

Il nous semble encore capter sa voix chaude qui nous parlait d'histoire nationale et de prodiges de la nature ou nous emmenait, par un conte de son cru, au pays merveilleux où les animaux parlent le langage des hommes.

Né en 1897, Henri Baumard avait suivi la section pédagogique du Collège de Genève. Entré en stage en 1917, il était en 1920 régent à Cartigny. Dès 1922, le département lui confiait la direction de la classe de Genthod à laquelle il voua 38 années de sa vie. Relevons qu'il fut un membre fidèle de l'UIPG. Ayant pris sa retraite en 1960, pendant cinq ans encore, il fit bénéficier les auditeurs de la radio romande de ses dons de conteur.

Il nous a quittés le 5 décembre, après plusieurs années de solitude, diminué dans sa santé, n'ayant plus que quelques amis. Leurs regrets sont d'autant plus vifs qu'ils n'ont pu rendre à Henri Baumard un dernier hommage, le service funèbre s'étant déroulé dans l'intimité.

L'« Educateur » s'associe au deuil de la commune de Genthod que son ancien instituteur a si bien servie.

Jean Lagier.

Projet de voyage en Chine

La SPG, en collaboration avec Swissair, envisage d'organiser, à l'intention de ses membres, un voyage en Chine Populaire.

Pour autant que nous obtenions les visas indispensables, il aura lieu du 1er au 17 (éventuellement 18 en cas d'escale à Hong-Kong) août 1976. Le prix du voyage et du séjour oscillera entre 3800 et 4200 francs. Afin de fixer un ordre de grandeur, les personnes intéressées auront la gentillesse de bien vouloir remplir le talon ci-dessous et de le renvoyer au responsable de l'organisation :

Jean Mermoud,
12, ch. de la Grande-Gorge,
1255 Veyrier (tél. 42 48 81)

qui leur fera parvenir le détail du programme dès que l'itinéraire sera définitivement au point (visite de villes, écoles communes, etc.).

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

N° postal : .....

Nombre de personnes intéressées : .....

Manuels scolaires et images du monde

Vous ne me contredirez pas si j'affirme que les manuels scolaires donnent aux enfants une image dépassée, irréelle ou distordue du monde adulte. A travers les livres d'école, on véhicule quantité d'idées reçues, de stéréotypes anachroniques. Tout se passe comme si les manuels étaient les gardiens de valeurs surannées, les reproducteurs d'images d'Epinal faisant écran à la vie réelle, comme si l'école — tout au moins par les livres qu'elle utilise — refusait de vivre à l'heure de son temps : la veille du XXIe siècle.

Clichés et folklore

Inutile, sans doute, d'insister sur la valeur d'« actualité » de textes qui racontent à nos élèves la vie bucolique des campagnes, le crissement du bec de plume sous la lampe à pétrole, le charme des tabliers noirs et des cartables en carton bouilli, l'ardent labeur des moissonneurs sous le chaud soleil de juillet, le gai rémouleur, l'odeur de la lessiveuse ou celle de l'alcali. A part l'aspect folklorique, ou peut-être poétique, de ces sujets (que je ne dénie pas mais c'est un autre débat), je ne vois pas que nos petits citadins, ou banlieusards s'y reconnaissent beaucoup, eux qui vivent entre le supermag tout néon du centre commercial, Samedi-est-à-vous de TF1 et éventuellement un lapin — nain — (ça prend moins de place) qui crotille de la cuisine au balcon du grand ensemble. Quant aux enfants des classes villageoises, il ne faut pas les prendre pour plus naïfs que les autres; leur jeune âge a été bercé par les pétarades des tracteurs, des gigantesques machines à faucher-moissonner-lier-ensacher le grain ; ils voient bien qu'on élève les poules en batterie, ils lisent des bandes dessinées, portent des jeans et ils n'entendent pas que des hirondelles déchirer de leurs cris le ciel traversé de jets et autres oiseaux supersoniques.

Mais l'image la plus gravée, les préjugés les plus indéracinables se trouvent incontestablement dans les modèles de femmes proposés par les manuels scolaires. Faut-il que nous les ayons ancrés dans l'esprit, dans la mémoire, jusqu'au point le plus reculé de notre enfance, pour que nous ne les ayons pas encore jetés par-dessus bord, ces clichés affligeants que sont souvent les images féminines des livres d'école ?

Feuilletant un numéro de « Today's Education », organe de l'Association de l'éducation nationale des Etats-Unis, je découvre avec grand intérêt un article relatant la recherche de deux sociologues américaines portant sur « L'image des femmes et des hommes dans les manuels scolaires de l'école élémentaire ».*

L'Amérique, ce n'est pas si loin ; en la matière, ni l'Atlantique, ni la langue ne nous séparent. Il semble bien d'ailleurs qu'une telle recherche ait aussi été effectuée en Suisse romande. Je n'ai malheureusement pas pu en retrouver la référence. En France également, le même problème a été étudié et les conclusions ne sont pas plus optimistes.

Je soumets à votre réflexion le texte qui suit. Dans leur brève conclusion, les 2 sociologues américaines mettent directement en cause les enseignants ; elles ont raison de les inviter à s'interroger : c'est en premier lieu au vendeur à s'apercevoir que sa marchandise — même de bonne qualité — est emballée dans un vilain papier !

Encore un mot : traduire sans trahir est un exercice difficile ; qu'on ne me tienne pas rigueur du côté parfois rébarbatif de la syntaxe utilisée.

Préjugés transmis par les manuels scolaires

(L. Weizmann et D. Rizzo)

Les manuels scolaires ont de tout temps été une pierre angulaire de notre système d'éducation. Bien que leur fonction principale soit de transmettre une information spécifique, ils fournissent également à l'élève des indications importantes d'ordre éthique et moral. Ainsi, quand l'enfant étudie de l'histoire ou des mathématiques, il apprend du même coup ce qui est bon, désirable, juste.

Ce second type d'information — que les sociologues nomment « message latent » — reproduit des modèles d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est ce contenu latent qui a fait l'objet de notre recherche. Pendant 3 ans, nous avons analysé le contenu latent des manuels scolaires les plus répandus aux Etats-Unis dans les matières suivantes : sciences, mathématiques, lecture, grammaire-orthographe, leçons de choses. Cette analyse, subventionnée par le Fonds Rockfeller, a été menée de manière systématique, avec ordinateur ; elle nous a permis de recueillir des renseignements sur le sexe, l'âge, la répartition sociale, les activités décrites dans les manuels scolaires, résultats répertoriés par degré scolaire et par matière.

Le présent article résume la manière dont les livres d'école décrivent les hommes et les femmes et les types de comportement qu'ils préconisent.

Répartition des sexes

Depuis que les femmes forment le 51 % de la population des Etats-Unis, on aurait pu s'attendre à ce que la moitié des illustrations contenues dans les manuels représentent des femmes. Pourtant non, les personnages masculins prédominent d'une manière écrasante dans toutes les catégories : 69 %, pour 31 % seulement représentant des femmes. Sur un total de 8000 illustrations analysées, plus de 5500 se rapportent à des hommes ou des garçons.

Les écolières qui utilisent ces manuels ont de quoi se sentir rejetées !

Différenciation des sexes selon le degré scolaire

Le pourcentage d'images féminines varie selon le degré scolaire. Dans l'ensemble des manuels examinés, on trouve :

— en 2e primaire, 1/3 d'illustrations relatives à des femmes ;

— en 6e primaire, 1/5 seulement.

En d'autres termes, en 6e on trouve 4 illustrations d'hommes pour une seule de femme ; ce contraste est illustré de manière frappante par le tableau ci-dessous :

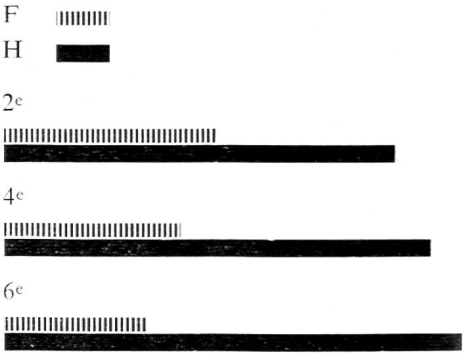

Ainsi, plus les manuels deviennent sophistiqués, plus les représentations de femmes diminuent et plus leur rôle de modèles devient négligeable. On comprend dès lors que cette diminution rend encore plus difficile, pour une fille, l'identification aux modèles proposés, et complique également la bonne assimilation d'une leçon. Implicitement, cela signifie qu'elle, une fille, a moins d'importance, puisque le monde du livre l'ignore de plus en plus, ce monde du livre qui sous-entend celui des adultes, donc celui des hommes.

La diminution des images féminines est particulièrement saisissante dans cer-

---

* Images of Males and Females in Elementary School Textbooks, de Lenore J. Weitzmann, professeur assistant en sociologie, et Diane Rizzo, assistante en recherche au Dépt de Sociologie, Université de Californie, Davis, publié par NEA (National Education Association) et le Resource Center on Sex Roles in Education, Washington.

taines matières : en orthographe, par exemple, la proportion passe de 43 % en 2e, pour tomber à 15 % en 6e.

Différenciation selon les activités

Les représentations d'enfants permettent de relever 3 différences caractéristiques entre filles et garçons :

1. Les garçons sont actifs, adroits, ils aiment l'aventure ; les filles sont particulièrement passives, comme si elles regardaient, attendaient les garçons (les futures Pénélope ! *).

2. Tandis que les garçons sont dépeints comme intelligents, intéressés par le monde du travail, la vie extérieure, on voit les filles confinées à des activités domestiques ou préoccupées de leurs petites personnes, essayant des chiffons ou faisant du shopping.

3. Les filles sont affectueuses, prévenantes, émotives mais les garçons ne s'attendrissent et ne pleurent presque jamais.

Ainsi apprend-on aux garçons que pour devenir un homme, il faut contrôler ses émotions. De même qu'on enferme les filles dans des stéréotypes qui les veulent jolies et passives, les garçons doivent devenir forts et insensibles. Pratiquement, les manuels assignent à chaque sexe des rôles limités et restreignent par là même le développement complet de chacun.

La discrimination est encore plus marquée en ce qui concerne les adultes. Si on ne voit que peu de femmes en dehors de leur ménage, par contre les hommes sont représentés dans plus de 150 activités différentes. Cela revient à dire qu'un garçon peut tout aussi bien devenir ouvrier que médecin. On le convie à s'imaginer dans toutes sortes de rôles différents, à en rêver, à tirer des plans sur son avenir. Tout au contraire, l'avenir des filles semble tout tracé : presque toutes les femmes des livres d'école sont ménagères, même si — réalité — 9 femmes sur dix auront une activité extérieure à leur foyer à un moment quelconque de leur existence. En ignorant les femmes qui travaillent, les manuels scolaires commettent la grave négligence de ne fournir aux filles aucune référence du rôle important que les femmes ont à tenir dans le monde du travail, rétrécissant ainsi inutilement l'horizon des filles.

Différenciation selon les matières étudiées

On constate des différences systématiques dans la manière de traiter la gent féminine selon la matière étudiée. Le pourcentage des illustrations varie d'un encourageant 33 % dans les domaines touchant à la vie courante, pour ne plus être que de 26 % en sciences. Ces différences sont importantes, elles expliquent pourquoi certains domaines enthousiasment les enfants alors que d'autres leur déplaisent, selon le contenu du message latent.

En sciences, domaine le plus ségrégationniste, 74 % des illustrations représentent des hommes. Les textes semblent impliquer que le monde scientifique est essentiellement masculin. Les garçons que l'on voit sont activement occupés à faire des expériences : ils font des observations au microscope, manipulent des substances chimiques. Par contre, les filles sont là en spectatrices, elles assistent aux expériences que font les garçons. Le summum du prototype scientifique masculin est l'astronaute. Il n'y a que des astronautes mâles dans les livres de sciences. A croire que seuls les garçons sont autorisés à imaginer qu'ils pourront un jour explorer la lune.

Dans les manuels de mathématiques, de nombreux problèmes sont basés sur la discrimination des sexes : les hommes gagnent de l'argent, les femmes partagent des gâteaux. Malgré la loi de 1963 sur l'égalité des salaires, nous avons trouvé des problèmes dans lesquels les filles étaient payées moins que les garçons pour le même travail.

La table des matières des livres de lecture donne une idée très significative de la relative importance accordée aux hommes et aux femmes ; les manuels analysés contenaient 102 histoires de garçons, pour 35 récits de filles.

Quand on trouve des héroïnes, elles renforcent encore les rôles traditionnels, comme Kirsten, héroïne d'une histoire de 3e année, qui, après avoir été rejetée par ses camarades, regagne leur estime en préparant des biscuits et en obtenant le stand le plus populaire à la kermesse de l'école. Morale de ce récit : c'est en cuisinant, en servant les autres, que les filles ont des chances de succès. Mais Kirsten se déprécie elle-même et l'exploit qui lui a valu sa réussite, en déclarant : « C'est facile ; même moi j'y arrive et tu sais comme je suis bête. »

Comme on le constate, quand les filles réussissent, elles ont tendance à se rabaisser. Par contre, les garçons montrent une grande propension à la confiance en soi et à la fierté.

Dans les livres de lecture comme dans ceux de grammaire on trouve une surprenante dose d'antagonisme et d'hostilité envers les femmes. Elles sont de mauvais caractère, stupides et gauches 3 fois plus souvent que les hommes.

Dans les manuels concernant la vie courante — les meilleures catégories étudiées — les femmes sont vues sous un jour favorable, elles sont habiles. Les mères jouent un rôle crucial en transmettant à leurs filles les traditions culturelles. Si nous reconnaissons ces images positives des femmes, il faut néanmoins remarquer que les mères éduquent leurs filles seulement, dans ce rôle de transmission, et non leurs fils. Ce sont les pères qui éduquent les fils. De cette manière, les rôles traditionnellement assignés à chaque sexe sont reproduits. Or, de nos jours, les garçons ont besoin d'apprendre à s'occuper d'une famille, d'un foyer, à devenir des parents, tout comme les filles doivent être mises au courant de la vie professionnelle et sociale. Les livres d'école devraient offrir des perspectives dans ce sens, plutôt que de restreindre le potentiel de chaque enfant.

Bien que cette catégorie de manuels obtienne le plus grand pourcentage d'illustrations féminines, 2 images sur 3 sont encore celles d'hommes. On ne trouve des femmes que dans les sujets relatifs à la vie de la maison ; elles sont absentes de ce qui touche à l'histoire, le gouvernement, la société.

Après avoir étudié ces livres d'école pendant 3 ans, nous devons conclure que les enfants sont imprégnés par les messages latents. Nous demandons expressément aux enseignants d'examiner attentivement les manuels qu'ils utilisent et de voir de quelle manière hommes et femmes y sont dépeints, dans des rôles stéréotypés. Seuls les enseignants peuvent modifier l'effet que ces livres auront sur la jeunesse et sur la prochaine génération. Les enseignants ont le devoir de parler à leurs élèves filles des réelles possibilités que la vie leur offre. Ils doivent les encourager, les aider à imaginer leur avenir.

Ce qui fait cruellement défaut dans les manuels et ce dont on a terriblement besoin dans les classes, ce sont des images nouvelles de femmes ainsi qu'un large éventail de modèles adultes pour les filles. Les filles — et les garçons aussi — doivent apprendre l'histoire des femmes de ce pays, le rôle qu'elles y ont joué, à propos notamment du droit de vote, ils doivent connaître l'existence du mouvement de libération des femmes, etc.

Quelle différence pour les filles quand elles pourront se référer avec fierté à des femmes, sentir que devant elles aussi s'ouvre une vie pleine d'intérêt.

Il est certain que nous devons tous agir pour que les manuels scolaires soient modifiés mais en attendant, c'est aux enseignants de contrecarrer les messages latents, de transmettre, de construire dans l'esprit de leurs élèves une image positive des femmes.

Liliane Urben.

---

* Commentaire Urben.

Liaison « enseignement primaire - cycle d'orientation »

E. Noble et G. Meuwly, délégués SPG à la commission de liaison « Enseignement primaire-cycle d'orientation » nous communiquent l'information suivante :

« Afin d'améliorer la liaison entre 6e primaire et 7e CO, les maîtres de 6e qui le souhaitent auront la possibilité de passer de un à trois jours dans une 7e du CO. Il leur suffira, pour cela, de prendre contact avec leur inspecteur, avant la fin du mois de février, afin de fixer les modalités de ce stage.

» Les maîtres du CO qui le désirent pourront également se rendre dans nos classes au mois de mai.

» L'an prochain, ces échanges facultatifs auront lieu de préférence en octobre (maîtres de 6e au CO) et en mai (maîtres du CO dans les classes primaires). »

Deux dates importantes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mardi 27 janvier à 20 h. à l'université

A l'ordre du jour : « MI-TEMPS » (classes tenues par deux enseignants).

Le rapport de la commission « Mi-temps » vous parviendra prochainement à domicile.

ÉVALUATION DU TRAVAIL SCOLAIRE
Vendredi 6 février, 17 h., Ecole de St-Jean, 3e étage

Si vous avez des reproches à formuler contre l'actuel système des « notes », si vous souhaitez l'expérimentation d'autres formes d'évaluation, nous vous invitons à rejoindre les membres de la commission « Evaluation du travail scolaire ».

Le comité.

Et « ça » continue, Messieurs !

Au théâtre 75, un subtil plaisantin,
Voyant que prenait fin — enfin —
L'année de la femme,
S'étire, replie son programme.
Il croit, ce bel œil,
Qu'on va lui rendre son fauteuil,
Et qu'humblement, elle reprendra son [strapontin.

. . . . .

Ah ! bon ? Parce que chez vous,
Après 12 mois les bonnes habitudes se [dénouent ?
Tant pis pour votre mégarde,
Trop tard pour étouffer cette petite [braillarde :

Vous l'entendrez encore :
Et au diable votre confort !

L. U.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 **Le Lignon.** Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

12 DÉCEMBRE 1975

Assemblée des délégués

Ambiance générale

Que dire après une telle assemblée ? Sinon que les délégués de la SPN sont en pleine santé... et en pleine forme physique car il n'est pas donné à chacun d'encaisser des « directs » et des « swings » (oraux) et de les rendre après quelques instants de méditation ! Quelles empoignades oratoires... Un seul point gris : le résultat concret est quasi nul. Les nouveaux statuts ont décidément une gestation bien tourmentée. L'« éclosion » ne sera que pour 1976...

Quelques détails

Le CC se proposait, dans son projet d'adaptation des travaux de la commission des statuts, de limiter les compétences de l'assemblée générale. Cette dernière n'aurait plus eu désormais de compétences financières. Seules attributions : adoption ou refus des divers rapports des commissions et du comité central, demandes de modification des statuts, etc. L'assemblée des délégués, ressuscitée (!), se voyait attribuer toutes les compétences d'ordre financier.

Une remarque : des statuts doivent être en harmonie avec le Code des obligations. Il semble, selon l'auteur de cette remarque, que l'AG de toute société, association, etc., doit pouvoir se prononcer sur les problèmes financiers. Il ne peut être question de lui enlever ses prérogatives.

Résolution

Un texte doit « sortir » au plus vite afin que les sections puissent se réunir en assemblée générale et discuter les deux variantes :

a) Bureau CC
CC élargi
AG (rétablie dans ses fonctions)
b) CC (forme actuelle)
AG (sans compétences financières)
AD (toute-puissante)

Sigle

Les idées sont nombreuses, chaque délégué ou presque proposant son projet improvisé parfois. Il ressort de ce feu d'artifice stérile que ce problème doit être renvoyé... à une prochaine séance. Et hop !

Remarques

— Il semble que les consultations auprès des autres associations en vue de la création d'un SEN n'aient pas été assez poussées. Ce syndicat des enseignants neuchâtelois a été trop rapidement « enterré ». Rien n'est perdu. Le CC est chargé de reprendre ce travail.

Les présidents d'associations professionnelles avaient été convoqués par le chef du Département des finances pour les informer des dispositions prises pour 1975 en ce qui concerne l'adaptation des traitements au coût de la vie. Un seul enseignant, notre président central, représentait le corps enseignant...

En bref

Que 1976 nous permette d'oublier certains moments de 1975 et qu'enfin notre association rerouve son unité au plein sens du terme.

A la suite de la démission du président de la commission pédagogique, ce poste essentiel est à repourvoir. Nous remercions Pierre-André Pellichet pour ses nombreuses années de travail à la tête de cette commission.

J.-P. Buri.

Section de La Chaux-de-Fonds

Procès-verbal de l'asemblée générale de section du 9.12.1975 au cercle de l'Ancienne, à 17 h.

Présents : 11 membres dont 4 du comité.

Présidence : Luc Rochat. Excusé : J.-Cl. Jeanneret, président.

L'ordre du jour est adopté.

1. Présidence : Luc Rochat lit la lettre de J.-Cl. Jeanneret qui démissionne vu son départ à la section du Locle. La présidence sera-t-elle assumée à plusieurs ?

2. Comité : l'assemblée a nommé Claudine Schenk comme membre du comité. Daniel Christen, pressenti, réserve sa décision jusqu'au mois de janvier. Denis Reichenbach sera membre de la commission pédagogique et Robert Heiniger membre de la commission financière. Paule-Andrée Droz le remplacera si nécessaire. Ils sont remerciés.

3. Propositions des sections pour l'AD. **La proposition de la section de La Chaux-de-Fonds :** mandater la commission financière pour examiner l'adaptation de la cotisation au salaire, est adoptée à l'unanimité.

La première proposition de la section de Boudry : augmenter les indemnités des membres du comité central et du président de commissions importantes, amendée de « jusqu'à la mise en place des nouvelles structures », est adoptée à l'unanimité.

La deuxième proposition de la section de Boudry. Cette proposition est ainsi amendée : recencer **rapidement** les communes qui ont engagé, sans les nommer, du personnel enseignant au bénéfice d'un titre légal, ainsi que les communes qui disposent encore de personnel surnuméraire, **en vue d'être à même de réagir efficacement,** est acceptée à l'unanimité.

La troisième proposition de la section de Boudry : décharger le président du comité central de deux heures hebdomadaires d'enseignement suscite une intéressante discussion. Michel Schenk pense que deux heures c'est ridiculement peu : il propose un demi-poste. André Vuille craint que si le président du CC a une décharge telle, il devienne impossible de choisir celui-ci dans une petite commune qui ne pourrait pas assurer le remplacement. Hélène Jeanneret, consultée, informe que le souhait de l'actuel président du CC serai une décharge allant d'un quart à un tiers de poste. Finalement, l'assemblée se ralliant à l'avis que le syndicat doit imposer cette décharge à n'importe quelle commune, a accepté à l'unanimité cette proposition mais amendée de « un quart de poste » au lieu de « deux heures ».

4. La question du « duo » suscite beaucoup d'intérêt. Tout le monde est d'accord avec le principe, mais il soulève beaucoup de problèmes :

— la sauvegarde du maître généraliste ;

— la nomination des duettistes et de l'enseignant supplémentaire ;

— le devenir de celui-ci si les duettistes reprennent un poste complet ;

— les suppléances et remplacements qui ne devraient pas être à la charge des duettistes ;

— l'impossibilité de s'affilier à une caisse de chômage.

L'assemblée décide de charger Michel Schenk de rédiger notre point de vue, à l'intention du CC, en mettant en évidence les points chauds.

5. L'assemblée est d'avis que le syndicat doit refuser d'entrer en matière et ne pas tolérer le licenciement de femmes mariées. On rappelle qu'une diminution des effectifs dans nos classes ne serait que bénéfique pour l'enseignement.

6. L'abaissement de l'âge de la retraite pose des problèmes au niveau de l'AVS et de la caisse de pension.

Estimant qu'il s'agit d'un progrès social nécessaire, l'assemblée décide à l'unanimité de mandater le CC dans ses travaux en vue de l'abaissement de l'âge de la retraite.

7. Dans les divers, l'assemblée discute de l'opportunité de s'affilier à une caisse de chômage. On estime qu'il faut procéder en deux temps :

— s'affilier par souci de solidarité et malgré le mauvais système d'assurance ;

— lutter pour une amélioration de ce système d'assurance pour faire payer les gros salaires.

Séance levée à 20 h. 45.

Cl. Schenk.

District de Neuchâtel

En ce début d'année, le comité de district a le très grand plaisir de vous annoncer l'adhésion à la SPN de sept nouveaux membres : Mme Elena Pol Stepper (ens. primaire, Marin), Mlles Anne-Lise Cattin, Laurence Currat, Evelyne Gunther, Ursula Jacot, Françoise Hyvernat et Josiane Mauron, toutes enseignantes primaires du collège du Crêt du Chêne à la Coudre.

Nous avons reçu la démission de René Tailfer de notre comité. Nous le remercions chaleureusement de sa participation active à la vie de notre section. Du fait de la féminisation de la SPN aussi sensible que celle du corps enseignant primaire, il devient INDISPENSABLE que nos collègues féminines soient représentées en plus grand nombre au comité. Je lance un appel URGENT à nos nouveaux membres surtout qui sont animées d'un dynamisme qui aiderait beaucoup le comité dans sa tâche.

De mai à décembre, notre section a accueilli dix-sept collègues. C'est satisfaisant mais loin du but que nous devons atteindre à court ou moyen terme. Bonne année à tous.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, **2205 Montmollin.** Tél. (038) 31 40 54.

Jura

La Société pédagogique jurassienne et son avenir

Sous ce titre, le secrétaire SPJ Paul Simon constate dans un article publié dans la presse régionale que ces derniers temps, différents journaux jurassiens et romands publient à intervalles réguliers des nouvelles concernant l'avenir de la SPJ. « Bien souvent, écrit-t-il, l'auteur de l'article ne vérifie pas suffisamment la provenance de ses sources si bien que de temps au autre, des imprécisions ou des confusions au niveau des termes ou des délais, peuvent induire en erreur le lecteur profane. »

Le secrétaire SPJ, faisant alors le point, rappelle que le 19 avril 1975, le Comité général SPJ adoptait à une très large majorité un rapport du comité central de la SPJ qui définit le genre de relations qui devraient s'instaurer entre les enseignants habitant le territoire du futur canton du Jura et les enseignants de la partie française du canton de Berne.

Ce rapport fait à l'intention des six sections francophones de la SEB déclare que jusqu'à la séparation politique, la SPJ devrait continuer son activité normale sans tenir compte des tensions dues aux événements. Il en va de la défense des intérêts de l'école jurassienne sur le

plan romand. La continuation de l'activité habituelle de la SPJ n'empêche nullement les enseignants des deux parties du Jura de se structurer en vue de la séparation politique qui interviendra d'ici quelques années. Le rapport définit ces relations comme étant des perspectives à moyen terme. S'agissant des perspectives à long terme, le comité général avait choisi le système des relations bipartites, système qui obligerait les deux futures associations à garder un certain contact par-dessus les frontières cantonales.

Paul Simon rappelle encore que ce rapport fut mis en discussion l'automne dernier dans chaque section. Toutes acceptèrent la première partie, manifestant ainsi la volonté de voir la SPJ poursuivre son activité spécifique jusqu'à la séparation politique. En outre, les trois sections qui formeront la SPJ du futur canton, réunies en assemblée commune le 21 novembre, ont accepté la seconde partie du rapport, c'est-à-dire qu'elles ont désiré que soit instaurées plus tard des relations bipartites.

Quant aux collègues des trois districts du Sud et de Bienne-Romande, ils ne se sont pas encore prononcés sur cette seconde partie. Ils le feront au cours d'une assemblée générale qui se tiendra incessamment.

B.

L'Ecole et le projet de constitution du canton du Jura

Le 11 décembre 1975, le groupe de travail de l'Ordre des avocats jurassiens a présenté à la presse et aux autorités le projet de Constitution pour le canton du Jura, œuvre remarquable patiemment élaborée pour servir de base de discussion à la Constituante. Celle-ci sera élue le 21 mars prochain et se réunira le 12 avril suivant.

Les articles touchant à l'école sont au nombre de 9. Ils sont simples et concis, et c'est autour d'eux que se construiront les lois. Ils stipulent que l'école est obligatoire, que l'enseignement est gratuit dans les écoles publiques, et que chacun doit pouvoir fréquenter l'école publique sans subir d'atteinte à sa liberté de pensée, de conscience et de religion. L'école maternelle est du ressort des communes, l'école obligatoire incombe à l'Etat et aux communes. Les lycées et les écoles professionnelles sont du ressort de l'Etat ; la formation professionnelle peut être confiée à des institutions professionnelles ou économiques privées. L'Etat assure la formation du corps enseignant.

L'Etat entretient ou encourage des écoles spéciales dans lesquelles les enfants handicapés reçoivent une formation adaptée à leur état. Il crée, par des conventions, la possibilité d'acquérir certaines formations qui ne sont pas données dans le canton, notamment les formations universitaires.

L'Etat soutient les écoles privées dont la fondation est garantie dans les limites de la loi. Toutes les écoles sont placées sous la surveillance de l'Etat.

L'Etat et les communes s'efforcent d'assurer à tous les enfants d'égales possibilités de formation. Ils facilitent, notamment par des bourses d'études, la fréquentation des écoles et de l'université, et la formation professionnelle en général.

L'Etat institue un conseil scolaire, qui assiste le gouvernement en matière de législation scolaire, dans la planification scolaire et dans les décisions importantes concernant l'école.

Les auteurs estiment que l'instruction publique est une des tâches principales des cantons et qu'il est nécessaire que le gouvernement soit bien conseillé en cette matière. Le Conseil scolaire consultatif, qui pourrait être composé de neuf ou onze membres, et où les enseignants ne devraient pas nécessairement être en majorité, devrait assister le gouvernement dans la planification scolaire et dans l'étude et la solution des autres problèmes importants posés par l'école.

Dans le commentaire initial sur son projet de Constitution, le groupe de travail proclame que « le peuple du Jura veut former une communauté humaine, fraternelle et solidaire, dont les caractères s'affirmeront pas sa législation et les autres mesures qu'il prendra ultérieurement ».

B.

NOUVEAU SECRÉTAIRE CENTRAL DE LA SEB

Moritz Baumberger

Après les votes successifs dans les sections, le résultat du scrutin a été proclamé lors de l'assemblée des délégués qui s'est tenue le 10 décembre à Berne. Moritz Baumberger, maître à la classe de perfectionnement de Köniz, a été élu nouveau secrétaire central de la SEB en remplacement de Marcel Rychner, qui prendra sa retraite. Moritz Baumberger l'a emporté sur son concurrent principal, M. Pierre Logos, ancien maître de gymnase, actuellement directeur commercial d'une entreprise à Zurich.

Nous félicitons le nouveau secrétaire central qui poursuivra la tâche de Marcel Rychner en défendant les intérêts des collègues du Jura Sud dans la SEB et qui assurera le passage dans la future SPJ des trois sections du Jura Nord.

B.

A LA SECTION JURASSIENNE DE LA SOCIÉTÉ BERNOISE DES MAÎTRES AUX ÉCOLES MOYENNES

Préoccupations en face des modifications de structures

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la section jurassienne de la SBMEM qui s'est tenue à l'aula de l'Ecole secondaire de Moutier le 4 juin 1975, nous est parvenu à la fin de l'année dernière. Nous en donnons ci-dessous un large aperçu.

Dans son rapport, le président R. Gurtner s'est exprimé sur le problème soumis au comité par les étudiants au brevet secondaire qui cherchent à définir exactement le statut du stagiaire. En accord avec l'inspecteur, ils ont décidé la création d'un groupe de travail de 7 membres (2 délégués SBMEM, 1 représentant de la commission d'examen, 1 représentant du cours pédagogique, l'inspecteur, 2 représentants des étudiants). Il sera question de définir le rôle du maître de stage, le travail du stagiaire, la rémunération de l'un et de l'autre, les relations avec le maître de stage et l'évaluation du stagiaire. « On ne peut que féliciter les étudiants, a dit le président, d'entreprendre eux-mêmes la réforme de leur formation politique, ce qui est finalement dans l'intérêt du futur enseignant qui affrontera le métier avec d'autant plus de confiance, et surtout dans l'intérêt de l'école tout entière. C'est dans cette perspective que la SBMEM participera aux discussions de ce groupe de travail. »

Abordant le problème des relations avec la SPJ et le statut des maîtres se-

condaires à l'intérieur de celle-ci, le collègue Gurtner a déclaré que tout était resté en suspens depuis l'année dernière en raison de la situation politique. Il faudra suivre attentivement les travaux de la commission DIP pour l'étude des structures scolaires créée à la suite des résolutions du rapport « Changer l'école ».

L'école secondaire menacée par le haut et par le bas

La SBMEM doit se défendre contre certains postulats émanant du groupement des maîtres primaires à l'intérieur de la SEB. C'est ainsi que les maîtres primaires voudraient modifier les structures de la SEB de telle sorte que la SBMEM soit intégrée dans la SEB et en devienne en quelque sorte une sous-section. Le même groupement demande à la SEB de défendre les revendications suivantes :

a) **mêmes moyens financiers pour les écoles primaires et pour les écoles secondaires en ce qui concerne le matériel, les moyens d'enseignement et les construction scolaires ;**
b) **formation équivalente et de même durée pour les enseignants de tous les degrés.**

La SBMEM, tout en appuyant l'école primaire dans ses efforts en vue d'améliorer ses conditions matérielles, refuse l'idée de vouloir comparer les dépenses de celle-ci et celles de l'école secondaire. Elle ne peut accepter le modèle de formation des maîtres proposé, car il englobe des changements de système scolaire pour lesquels les preuves font encore défaut. Notre école, dit le président, semble bien menacée par le haut et par le bas, d'abord par l'Etat qui envisage la cantonalisation des gymnases, puis par une motion du député Müller qui demande de fixer l'entrée à l'école secondaire au début de la 6e année et de supprimer les examens d'entrée.

Mutations

L'assemblée a ensuite admis les nouveaux membres suivants : Francine Métille et Cécile Cuenat, Porrentruy ; Jean-Pierre Crevoiserat et Jacques Choffat, Bassecourt ; Jacqueline Villars, Bienne ; Jürg Furrer, Courrendlin ; François Günter, Tavannes ; René Lautenschlager, St-Imier ; Marie-Andrée Gête et Rémy Erba, Saignelégier.

Philippe Chételat, Bassecourt, et Paul Pellaton, Delémont, sont démissionnaires. M. Michel Farine, Bassecourt, est décédé. Paul Müller, Bienne ; Jean Mamie, Moutier ; Jean Vallat, Malleray ; Marie-Jeanne Vuilleumier, Bienne, ont 25 ans d'enseignement. Armand Gobat, Tavannes, et Serge Voisard, Moutier, ont enseigné pendant 40 ans.

Au comité, M. Villars, M. Joly et A. Grüter sont démissionnaires. J.-F. Paratte devient caissier, R. Lautenschlager secrétaire des PV, V. Gagnebin, vice-président et P. Leuthold, assesseur.

« Changer l'école » vue par la Commission des structures scolaires

Rapportant sur les travaux de la commission pour l'étude des structures scolaires, Daniel Graf déclare tout d'abord qu'il ne peut dire où conduira le travail entrepris. Le rapport « Changer l'école » ayant soulevé bien des questions, la DIP a demandé à la commission pour l'étude des structures scolaires des propositions de restructures pour ces prochaines années. Ceci entraînera de nouvelles expériences d'un type non encore défini. De sérieux freins empêcheront ces expériences, en particulier l'évolution due au plébiscite et la situation financière.

On reproche à notre système la séparation primaire-secondaire, l'examen d'admission et la précocité de l'entrée. Le caractère vieillot de notre école demande des modifications. Toutefois, déclare le rapporteur, il serait faux de remplacer des imperfections par d'autres. L'expérience essaiera d'éviter ces écueils.

Les principales divergences dans la réforme se trouvent dans la manière d'apporter remède aux défauts reconnus. Jusqu'ici, les réformes faites l'ont été « sur le dos » des élèves doués. Quant à l'heure du choix, comme elle varie d'un enfant à l'autre, l'entrée en 5e ou en 6e est controversée.

Au sein de la commission, le courant est au mode 6-3, mais ceci entraînerait des difficultés dans la formation des maîtres. « Aucune structure ne pourra aplanir tous les problèmes, dit en terminant le collègue Graf, car ils sont dus aux insuffisance de la nature humaine. »

Le perfectionnement et ses problèmes

Alexandre Hof rapporte ensuite sur les travaux de la commission du Centre de perfectionnement. L'année dernière, 1400 enseignants ont suivi des cours. Les problèmes suivants sont à l'ordre du jour, comme ils le sont aussi à Neuchâtel et dans le canton de Vaud :

— certains cours, notamment ceux qui ont lieu pendant les vacances, sont moins suivis ;
— lors d'un cours de plus de deux jours, l'enseignant a l'obligation de se faire remplacer, ce qui provoque souvent des difficultés.

A une question sur le « livret bleu », le rapporteur répond que celui-ci a été rendu obligatoire par la DIP, mais qu'il ne l'est que pour les cours de recyclage. En aucun cas, sa possession ne devrait jouer un rôle lors d'une nomination.

A CIRCE 2, déclare enfin Charles Ammann, son représentant, les consultations faites dans le Jura pour la mathématique n'ont réuni que 4 personnes, soit les 2 représentants de la sous-commission de mathématique et deux membres du comité SPJ ! Il y avait dix enseignants lors de la consultation pour l'éducation musicale. Devant ces faits, les comités SPJ et SBMEM ont mis au point un nouveau mode de consultation.

Les programmes de mathématique, musique, écriture, éducation physique (en première lecture) ont été acceptés. Les autres programmes présentent encore des difficultés.

Avant de lever l'assemblée, le président l'informa que M. Ferrario avait été nommé au sein de la commission des examens du brevet secondaire, et que les candidatures à la succession de Paul Müller comme délégué cantonal devaient parvenir au comité pour la prochaine assemblée générale. *B.*

L'éducation sexuelle à l'Ecole

Nous avons présenté ici l'étude pour un «Projet d'éducation sexuelle à l'école», et invité les collègues à apporter leurs suggestions. Nous connaissons à ce jour la prise de position de deux organismes importants, le Comité central de la SPJ et la commission du plan d'études et des moyens d'enseignement pour les écoles primaires. Constatant que l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école s'adresse avant tout à l'**affectivité** des élèves et des maîtres, le CC fait remarquer qu'il est dès lors très difficile d'établir des données de base **objectives** devant permettre l'élaboration d'un plan d'études relatif à cet enseignement.

Une affaire de la famille

Le CC est conscient du fait que l'école faillit à son devoir éducatif lorsqu'elle ne prépare pas les enfants à la vie, notamment dans le domaine de la sexualité. Il estime que l'éducation sexuelle est un des

droits fondamentaux de la famille et que c'est à elle d'en assumer en priorité la responsabilité. Pour permettre la collaboration entre l'école et la famille dans cette éducation, la SPJ préconise des réunions de parents. Cet enseignement ne doit pas devenir un enseignement moralisateur et ne doit pas aller à l'encontre de ce qui est dit ou « enseigné » dans la famille. L'école doit éviter de devenir le « maître à penser » dans ce domaine. Elle doit observer une grande prudence et son rôle doit consister à donner des informations d'ordre morphologique, physiologique, médical ou technique, et non à diffuser une morale sexuelle.

Toute la différence réside entre l'information et l'éducation, et le rôle de l'école doit se borner à la première de ces deux notions, la seconde étant du ressort du milieu familial, social ou religieux. Prenant l'exemple de l'avortement, le CC estime que l'école peut le définir au moyen de toutes les informations scientifiques possibles, mais doit refuser de prendre position sur son opportunité.

Des difficultés

Le CC voit certaines difficultés à introduire l'enseignement de l'éducation sexuelle en raison de la personnalité et de l'éthique du maître, de la différence de maturité des enfants et de l'optique des parents, et aussi parce qu'il y a lieu de tenir compte du problème des enfants illégitimes, ou de parents séparés ou divorcés : « Les enfants issus de milieux familiaux perturbés seront malheureux devant l'évocation d'une sexualité placée sous le signe de l'amour. »

Le corps enseignant doit absolument être préparé à cet enseignement. Cela implique l'organisation de cours adéquats, d'échanges de vues entre collègues, avec des parents ou avec d'autres éducateurs.

Déjà en 1973

Le Comité central rappelle pour terminer qu'en 1973 déjà, lors d'un colloque organisé au Centre de Sornetan et auquel participaient plus de quarante enseignants jurassiens, on avait discuté de l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école. Les conclusions adoptées, que le CC approuve, peuvent se résumer ainsi :

— en principe, seuls les enseignants ayant assumé leur propre sexualité peuvent dispenser cet enseignement, et personne ne peut y être obligé ;
— l'éducation sexuelle ne doit en aucun cas être confiée à des médecins qui sont souvent de mauvais pédagogues ;
— elle doit s'intégrer à l'enseignement général et ne doit pas faire l'objet d'un programme à part ;
— les données anatomiques sont dispensées au cours de l'étude du corps humain ;
— il faut éviter de désexualiser l'enseignement et les moyens d'enseignement (illustrations, textes) ;
— l'éducation sexuelle n'est pas réservée aux dernières années de la scolarité ;
— le problème des maladies et des déviations sexuelles sera également abordé, mais dans les dernières années de l'enseignement obligatoire.

Pas de spécialistes

Peu de parents contestent la nécessité d'une éducation sexuelle, déclare pour sa part la commission du plan d'études et des moyens d'enseignement pour les écoles primaires. S'ils refusent eux-mêmes de la pratiquer, c'est qu'ils sont victimes de préjugés, qu'ils éprouvent une certaine gêne, qu'ils manquent de moyens d'expression ou qu'ils ont peur de ne pas connaître suffisamment la matière. Aujourd'hui encore, la plupart des enfants et des adolescents tirent la majeure partie de leurs informations de leurs camarades.

L'enseignement de l'éducation sexuelle ne doit pas être le fait de spécialistes introduits arificiellement dans les classes, mais doit être intégré à l'enseignement régulier. « L'éducation sexuelle considérée comme une attitude pédagogique large ne se cantonne pas à l'éducation de la sexualité seule, mais elle influence le développement de la personnalité dans tous ses aspects. Il faut la considérer comme une partie intégrante de l'éducation générale et ne pas la confondre avec une information qui ne tiendrait compte que de l'aspect biologique de l'éducation sexuelle. »

Comme la SPJ, la commission admet comme principe primordial que le droit des parents est à respecter, tout comme les convictions religieuses, et que l'école ne jouera qu'un rôle secondaire dans cet enseignement.

L'enseignant doit avoir la possibilité d'y renoncer, et sa formation est indispensable. Les parents aurant la possibilité de voir les manuels, diapositives ou films d'enseignement, et l'approbation des autorités scolaires sera indispensable.

Cet enseignement, dit encore la commission, ne devrait pas être obligatoire, et les parents devraient avoir la possibilité d'en faire dispenser leurs enfants.

C'est à ce dernier point seulement que l'on constate une divergence entre le CC/SPJ et la commission du plan d'étude. En effet, on voit mal comment allier les deux opinions, le premier estimant que l'enseignement de l'éducation sexuelle ne doit pas faire partie d'un programme (par exemple le vendredi de 10 à 11 heures), la seconde permettant la dispense de cette « discipline ».

Les deux avis résumés ci-dessus ne représentent qu'un aspect très fragmentaire du problème, puisque, pour le Jura seulement, quinze organismes importants ont été consultés, et que tous les enseignants ont pu également apporter leurs critiques sur l'étude proposée. Leur intérêt n'en est pas diminué pour autant, et l'on peut féliciter leurs auteurs de la conscience avec laquelle ils ont abordé un problème des plus délicats.

A. Babey.

Centre d'information pédagogique

La nouvelle équipe qui assure la gestion du CIP s'est mise au travail. Elle désire poursuivre l'œuvre entreprise par ses créateurs, en particulier MM. Guéniat et Cramatte auxquels elle tient à rendre hommage pour la travail accompli avec efficacité et désintéressement durant 23 ans.

Nous souhaitons, à l'exemple de nos prédécesseurs, nous mettre à disposition du corps enseignant. Notre seule prétention est de rendre service à tous les collègues, de façon pratique et concrète, en renouvelant le matériel existant (diapositives, croquis, etc.), en l'améliorant, mais aussi en essayant d'en créer du nouveau.

Pour cela, il nous serait utile de connaître les vœux des collègues en ce qui concerne toutes les branches de l'enseignement. D'où le questionnaire qui fait suite à ce communiqué. Plus nous recevrons de réponses, mieux nous pourrons **adapter le CIP aux exigences de l'enseignement actuel** et remettre périodiquement à jour le matériel proposé.

Nous connaissons la modestie proverbiale des enseignants qui ne montrent pas volontiers leur façon d'enseigner, craignant trop souvent l'esprit de critique, lui aussi proverbial, des collègues. Pourtant nous savons que nombreux sont ceux qui usent de méthodes, pratiquent des techniques, découvrent des procédés dignes d'intérêt et qu'ils seraient bien inspirés de partager.

Nous souhaitons que le CIP devienne également un **centre (modeste) de diffusion des bonnes idées pédagogiques.**

Ah ! si vous pouviez, en toute simplicité et sans crainte d'être mal jugé, nous les communiquer. Et, pourquoi pas venir renforcer notre équipe pour nous aider

à les réaliser. Nous ne sommes pas des spécialistes ; l'aide de chacun nous est précieuse et nous voudrions aussi faire du **CIP un organisme vivant où toutes celles et tous ceux qui le souhaitent pourraient se rencontrer et collaborer.**

Rappelons pour terminer que la nouvelle Ecole normale de Porrentruy abrite le CIP. A ce propos, nous tenons à remercier le directeur de cet établissement, M. M.-A. Berberat, qui met largement à notre disposition ses locaux et ses installations.

G. V.

A retourner au Centre d'information pédagogique, Ecole normale, 2900 Porrentruy.

Branches : Mes souhaits, mes suggestions, mes besoins
Français
Mathématique
Histoire
Géographie
Sciences
Chant/Musique
Activités créatrices et sportives

Je propose : Mes techniques, mes procédés, mes méthodes :

Sujet :

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Une curieuse émotion, mêlée d'angoisse et de vertige, s'empara de moi lorsque je fus devant ma classe : vingt fillettes et douze garçons aux gros yeux me dévisageaient avec curiosité. Je n'avais aucune notion de pédagogie et j'ignorais totalement qu'une leçon se prépare comme on prépare un repas. Aussi, quand le président de la commission d'école qui m'avait présenté se fut retiré, m'armant de courage, je pris un livre de calcul, je me fis indiquer le dernier problème résolu et je donnai le suivant comme tâche ! J'avais vu, autrefois, mes maîtres procéder ainsi quand ils avaient envie de dormir. C'était simple comme bonjour !

René Fell,
« Les Promesses du Monde ».
Editions SPES Lausanne.

Centre de perfectionnement

Les collègues qui n'ont pas encore opéré leur choix dans le livret de cours 1976 ne doivent pas tarder à le faire.

Dès lundi, le secrétariat procédera à une première estimation des réponses reçues et à une planification.

Attention ! Les inscriptions parvenues après le 15 janvier seront admises pour les cours ayant encore des places libres.

Le système

A chaque fin de semaine, c'est le même cérémonial : Tête Blonde me glisse sous les yeux son carnet de devoirs et dans la main un stylo. Je dois signer.

Les leçons et les épreuves sont écrites en noir sur la page blanche et les notes en rouge.

La première semaine : rien. On démarre. Et puis le mouvement s'accélère. Rien que de très normal. Plus on approchait des 12 semaines d'essai fatidiques (nous sommes à l'école secondaire et TB vient d'y entrer) plus la ronde devient infernale. Plus les pages blanches se couvraient de rouge. A l'inverse des joues de mon gosse, qui devenaient de plus en plus blanches.

Pas étonnant : certaine semaine j'ai compté jusqu'à cinq épreuves. Eh ! oui : une par jour.

Je voudrais bien savoir quel collègue secondaire, adulte lui, pourrai supporter cette tension continue et croissante. Ajoutez à cela cette petite phrase angoissante : « Est-ce que je vais retourner à l'école primaire ? ».

Je suis allé acheter une bouteille de sirop reconstituant pour Tête Blonde. Dommage qu'il n'existe rien pour soigner la bêtise humaine !

Pi.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT

Dernier acte sous le régime de la loi de 1965

Vue d'ensemble

Comme l'indique le titre de cette relation, l'Institution de prévoyance de notre Etat cantonal groupe toutes les catégories de serviteurs de l'Etat, alors qu'avant 1965, chacun des 5 groupes de fonctionnaires relevait de sa caisse propre. C'est donc de l'activité de la caisse unique qu'il va s'agir dans la présente recension. Alors que le corps enseignant primaire et secondaire le souhaitait, il s'est avéré impossible pratiquement d'établir, à côté de la gestion générale, les comptes relatifs au seul corps enseignant du cycle d'observation.

L'ordre du jour

L'assemblée de 1975 tint ses assises le 12 décembre dernier. L'ordre du jour ne sortait pas de la formule que lui confèrent la loi et le règlement. Cette assemblée, aussi bien fréquentée que les précédentes, marquait la fin du régime de la loi de 1965, laquelle n'aura pas dépassé une décennie. Il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on se réfère à l'évolution rapide qu'ont connue, durant cette période, soit les traitements, soit d'autre part les rentes AVS. L'effet des deux dernières revisions de l'institution fédérale a fait surgir à l'égard des retraités le spectre de la surassurance. La nouvelle loi sur les retraites, qui date du 22 mai 1975, s'inspire de ce phénomène et du souci d'y parer pour l'avenir. Son incidence sur le montant de l'indexation de 1975 a révélé à quelque 40 pensionnés une surprise amère puisqu'elle leur a supprimé le droit à l'indexation de cette année. Il en est ainsi en général des pensions d'Etat qui se situent en dessous de Fr. 20 000.—. Ces pensionnés en subiront encore la conséquence en 1976, étant donné que la prochaine indexation se calculera sur le montant effectif de la rente en cours en 1975.

Les délégués à l'assemblée générale instituée par l'art. 5 du règlement d'application se recrutent dans les 9 associations du personnel, y compris, depuis le 18.12.1975 le corps des pensionnés, à raison d'un délégué pour 50 membres. Le minimum d'une représentation doit réunir au moins 3 membres.

Message et procès-verbal

Le premier de ces documents est celui qu'établit la Caisse de prévoyance à l'intention du Grand Conseil. Il n'est autre que le bulletin de santé qui atteste de la vitalité de l'institution dans ses différents secteurs. Il révèle au législatif les données résumées découlant de la marche de l'institution et qui lui permettent de juger de l'évolution de la caisse comparativement aux exercices antérieurs, ceux de 1972 et 1973. Le document destiné aux députés ne manque pas de conclure que « si le résultat financier de l'exercice 1974 est satisfaisant, il ne représente toutefois qu'une vue partielle de la structure de la caisse ».

Procès-verbal

Si d'une part l'art. 4 de la loi ne confère à l'assemblée des délégués que le droit de « prendre connaissance des comptes annuels », il faut convenir cependant que l'assemblée revêt en fait une tournure beaucoup plus démocratique. En effet, le poste des divers de l'ordre du jour est le canal par où affluent et se rencontrent les suggestions, les remarques et les propositions d'amélioration qui ont vu le jour au sein des comités respectifs des différentes associations, ainsi que du bureau de la Fédération du personnel. Il a été maintes fois tenu compte d'observations fondées, émises au cours de telles assemblées.

Rapport de gestion

Les comptes, aussi bien que le rapport en question, relèvent de l'administrateur permanent, M. Auguste Girod, ancien trésorier de l'Etat. Le compte d'exploitation et le bilan sont étayés de nombreux commentaires où l'éloquence des chiffres est plus rigoureuse que les considérations théoriques. Le rapport ne se prive pas non plus de faire remarquer que le résultat final des comptes, pour réjouissant qu'il soit, ne doit pas inciter à une trop facile quiétude. Certes pas. La gestion doit en effet tenir compte des charges croissantes qu'assume la caisse, notamment celle qui a trait à l'indexation des rentes dont jouissent ses bénéficiaires sans y avoir contribué. Assurément, personne ne pouvait prévoir l'action érosive de l'inflation ou les accès d'humeur de l'indice des prix. Que les cotisants se tranquillisent, ce n'est pas le montant de l'indexation légale qui pourrait mettre leur caisse et leur future pension en péril.

Comptes

Une remarque préliminaire constate que la contribution de l'Etat, inférieure de 3 millions par rapport à celle de 1973, est due à la baisse du taux de participation qui a passé de 16 ou 15 % à 12 et 11 %. Les taux de 15 et 11 % concernent la cotisation due par l'Etat pour les assurés terminant leur carrière à 65 ans, les autres taux étant applicables, jusqu'au 30 juin 1975, aux assurés légalement démissionnaires à 61 (58) ans.

a) Aux contributions

Relevons les données suivantes exprimées en chiffres ronds.

	Fr.
Finances d'entrée	371 000.—
Contribution des membres	8 580 000.—
Contribution de l'Etat	11 730 000.—
Autres produits	
Produits des placements	7 590 000.—
Transferts, intégrations, rachats	690 000.—
Total des produits	**28 961 000.—**

b) Aux charges

	Fr.
Pensions servies y compris l'indexation pour 1974 (9,6 %)	12 034 000.—
Remboursements des contributions	1 490 000.—
Transferts, libres passages	311 000.—
Virements aux Fonds spéciaux	2 019 000.—
Intérêts passifs	422 000.—
Frais administratifs	221 000.—
soit le 1,09 % du total des contributions	
Total	**16 497 000.—**

Le compte d'exploitation accuse un excédent des produits s'élevant à Fr. 12 460 000.— dont le montant rejoint la fortune nette qui atteint ainsi à la fin de l'exercice Fr. 136 800 000.—. Situation de fortune satisfaisante certes mais qui doit tenir compte des charges découlant, pour les assurés à venir, de l'accroissement global des traitements, sans compter les incidences imprévisibles qui peuvent influencer la santé de la caisse.

c) Une petite comparaison

Total des contributions : 20 681 000 francs.

Total des pensions servies : Fr. 12 034 000.—.

d) Etat de fortune

Comporte 3 postes principaux :

a) Titres et hypothèques, environ Fr. 6 000 000.—.

b) Valeur des 38 immeubles : Fr. 54 200 000.—

c) Avoir auprès de la trésorerie : Fr. 92 300 000.—.

Total : Fr. 152 500 000.—.

Quelques taux de rendement

a) Rendement de l'avoir en trésorerie : 5,95 (5,29 en 1973).

b) Rendement brut des immeubles : 8,06 (7,96)

c) Rendement net des immeubles : 5,46 (5,47).

A signaler ici la majoration modérée des loyers et l'entretien plus onéreux des immeubles selon la date de leur achat.

d) Taux moyen des placements : 5,4[illegible] (5,35).

e) Rendement net de la fortune : 5,7[illegible] (5,62).

Conclusions diverses

a) L'administration générale de la Caisse de prévoyance s'exerce de façon économique : 1,09 % des contributions ;

b) à relever l'augmentation sensible des frais de restauration des immeubles après 10 ans d'acquisition ;

c) la trésorerie d'Etat est la principale débitrice de la Caisse de prévoyance ;

d) le secteur des remboursements de contributions reflète le mouvement considérable du personnel : admissions et sorties. Ce phénomène se vérifie surtout dans l'effectif du corps enseignant ;

e) le régime de la loi de 1965 a pris fin le 30 juin 1975. La gestion du 2e semestre 1975 fournira des indications intéressantes sur le mouvement comptable dont sera affecté l'exercice 1976.

L'assurance-chômage et le corps enseignant

Au cours des premiers mois de 1976, toutes les catégories de fonctionnaires de l'Etat, sans distinction de profession, seront astreintes à faire partie d'une caisse assurance-chômage instituée par les pouvoirs publics. Ainsi en a décidé le Grand Conseil, lors de sa séance du 25 novembre 1975 par 81 voix sans opposition (130 dép.). Cette décision constitue une modification de la loi cantonale en la matière du 21 mai 1952. Toutefois, cette disposition législative doit encore recevoir l'agrément du Conseil fédéral. Ainsi, l'enseignant sans travail pourra aller « timbrer », dit-on. Si cette mesure, qui cause certains remous passagers dans les corps de l'Etat, peut paraître quelque peu insolite, il n'est pas inutile de savoir que plusieurs enseignants sans poste bénéficient déjà périodiquement de la caisse à laquelle ils se sont affiliés. Prévoyance !

C.

Traitements fribourgeois comparés aux traitements cantonaux

L'organe de l'Association cantonale du corps enseignant primaire publie dans son numéro de décembre 1975 un tableau comparatif des différences de traitements annuels. Les traitements versés par les autres cantons (Obwald manque) sont mis en parallèle, en plus ou en moins, avec les salaires qui ont cours en pays fribourgeois. Les traitements cités traduisent la situation faite à l'instituteur ayant deux enfants et 20 ans d'activité. Tous les éléments du salaire entrent en ligne de compte. Voyez plutôt ci-dessous.

L'étude établie par le « Faisceau » se réfère à des données sérieuses fournies par les statistiques du SLV (Schweizerischer Lehrerverein). Nous nous bornons à citer le canton suisse qui accuse la plus forte différence par rapport au traitement fribourgeois, ainsi que les autres cantons latins. Il s'agit du traitement annuel :

de plus que Fribourg	
Bâle-Ville	+ 14 925
Berne (Jura)	+ 9 903
Genève	+ 9 200
Valais	+ 2 663
Vaud	+ 1 630
de moins que Fribourg	
Neuchâtel	— 500
Tessin	— 1 600

Un seul canton alémanique accuse une diférence annuelle de traitement de moins Fr. 545.—.

Les sources consultées par le « Faisceau » ne peuvent, semble-t-il, être mises en doute. Nous leur faisons confiance en les ayant citées dans le tableau ci-dessus. On conviendra en terminant que la marche vers la moyenne suisse est devenue un objectif difficile à atteindre. Elle devra au surplus compter avec le frein de la récession.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichen 2, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 46 80.

Radio scolaire

Quinzaine du 12 au 23 janvier

Les fêtes de fin d'année n'interrompent que passagèrement le rythme du travail scolaire. Et dès avant la mi-janvier, voici reprendre le programme de la radio scolaire — cet apport direct à l'enseignement dont tant de classes tirent un judicieux profit.

POUR LES PETITS

Pour les petits enfants — et cela reste valable pour les élèves des premières années d'école — la narration d'une histoire est comme la participation à une aventure. Et une aventure à laquelle ils s'identifient à un point tel que les protagonistes deviennent pour eux des personnages proches et familiers.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'un centre d'intérêt du mois, une émission est toujours réservée à un conte. Ainsi, les notions évoquées se fixent dans l'esprit des enfants par une démarche autre que purement cognitive, à travers les agréments de l'imagination et de la sensibilité.

Donc, après avoir fait réfléchir ses jeunes auditeurs aux gestes et aux attraits de divers métiers, Christiane Momo a imaginé pour eux un conte qui tend à leur faire découvrir « le plus joli des métiers ».

Diffusion : lundi 19 janvier, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

POUR LES MOYENS

A vos stylos !

Chaque émission de cette série constitue une leçon de rédaction, aussi systématique que possible : elle comporte d'abord un texte modèle, parfois plusieurs, qui sont analysés et commentés ; après quoi les élèves, s'en inspirant librement, ont à faire entrer en jeu leurs facultés d'observation, de raisonnement ou d'imagination.

Car il est évident que toutes ces présentations ne se réfèrent pas à un seul et unique mode d'expression. Il a été traité jusqu'ici de brefs récits, de descriptions, de lettres, de portraits, de reportages, etc. Quant aux thèmes proposés, ils sont, eux aussi, fort variés : spectacles de la nature, scènes de la vie enfantine, animaux familiers, joies et peines...

Pour la 19e émission de la série, le soussigné voudrait inciter les élèves de 9 à 12 ans à donner libre cours à une qualité qui, bien que naturelle chez la plupart d'entre eux, trouve trop peu souvent l'occasion de se manifester : le sens poétique. A partir d'exemples qu'on trouvera reproduits plus loin, il les convie à écrire des « poèmes pour charmer l'hiver ».

Diffusion : mardi 20 et jeudi 22 janvier, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

POUR LES GRANDS

La littérature, un dialogue entre amis

Dans la seconde quinzaine de novembre 1975, une émission de cette série, pour convaincre les élèves de 12 à 15 ans « qu'il est doux d'écouter des histoires », leur a présenté des textes tirés de l'Odyssée, de la Chanson de Roland, de Tristan et Iseut, des Romans de la Table ronde et de Gargantua.

Il a paru au soussigné, responsable de ces récitals littéraires, que ce même penchant à goûter de beaux récits pouvait s'illustrer encore, et tout aussi valablement, au moyen de pages plus modernes : Vigny et Hugo, par exemple, Hemingway et Saint-Exupéry, et... pourquoi pas ? la science-fiction ! C'est donc un voyage à travers l'imagination des hommes d'aujourd'hui qui attend les jeunes auditeurs au cours de cette nouvelle émission, grâce aux textes suivants :

— A. de Vigny : **La Mort du Loup** (« Œuvres poétiques complètes : Poèmes philosophiques »). Diverses éditions.
— V. Hugo : **Gavroche dehors** (« Les Misérables », Ve partie, livre I, chapitre XV). Editions diverses.
— E. Hemingway : « **Ténacité** » (« Le Vieil Homme et la Mer », pp. 133-140). Paris, NRF/Gallimard ; coll. « Du monde entier ». Trad. de Jean Dutourd.

Diffusion : mercredi 21 et vendredi 23 janvier, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF). *Francis Bourquin.*

Divers

Service de placements SPR

Echange avec la Pologne

Le jeune Polonais Pierre Kedzierski, 21 ans, cherche échange, l'été prochain, avec jeune Suisse.

Suisse

Familles soleuroises (campagne) engagent dès le printemps une jeune fille ou un jeune homme de 15 ans, qui peuvent suivre leur dernière année scolaire en allemand. Accueil familial.

Italie. Famille avec 3 enfants (Rome) cherche jeune fille cultivée, tout de suite. Excellentes conditions.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

LE TÉLÉSIÈGE — TÉLÉSKIS
BUTTES — LA ROBELLA 1220 m - 1438 m
Val-de-Travers

vous offre pour la saison 1975-1976

un forfait libre-parcours

valable lundi - mardi - jeudi - vendredi
pour le prix de **Fr. 10.—** par **élève.**
En abonnement nominatif avec photo.
Possibilité de logement et pension à Buttes.
Renseignements : **tél. (038) 61 15 24 - 61 33 33.**

école pédagogique privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

La Conférence romande des chefs de départements de l'Instruction publique met au concours 2 postes de

DÉLÉGUÉS PÉDAGOGIQUES

chargés de la préparation et de la production des émissions de radio-télévision scolaires.
Lieu de travail : Genève.
Les candidats doivent témoigner d'une formation pédagogique complète, d'une bonne expérience de l'enseignement, et de solides connaissances théoriques et pratiques des moyens audio-visuels.
Traitement : selon échelles cantonales.
Les informations et le cahier des charges peuvent être demandés par écrit au **Secrétariat à la coordination romande,** 2, ruelle Mayor, 2001 Neuchâtel.
Délai des candidatures : 2 février 1976.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.
Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 39.—
femmes, dès Fr. 41.—.

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1er jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé** ;

Cat. HP : indemnité journalière en **cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

I

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

Commission «Jeunesse et Economie», pp. 96, 139, 232, 233, 297, 355, 504, 553, 645, 836. Commission «Orientation nouvelle», pp. 296, 643, 739. Education permanente, pp. 139, 891. FETE, pp. 836. FIAI, p. 790. Formation des maîtres de demain, p. 60. KOSLO, p. 355. Plan de parution 1976, p. 892. Rapport d'activité 1974, p. 354. Rapport financier 1974, p. 352. Règlement de l'« Educateur , p. 837. Revue de presse, p. 601. Séances du comité central, pp. 95, 232, 357, 599, 834. Trogen, p. 464. Tribunes libres, pp. 504, 600, 788, 837.

Vaud

Abonnement à l'« Educateur », p. 105. Allocation unique, p. 106. A propos d'un article, p. 197. Assemblée générale, p. 195. Assemblée des délégués, p. 234. Assurances, pp. 25, 360, 839, 896. AVMES, p. 793. AVEPS, pp. 27, 106, 142, 304, 407, 607, 647, 740, 793, 842, 900. AVMTA, p. 27. Bibliothèque, pp. 604, 646. Caisse de pension, pp. 97, 603, 842. Le Cazard, p. 742. Classes à options, pp. 560, 647. Comité cantonal, pp. 100, 303, 558, 792. Collègues nouveaux, p. 605. Commission d'achats, pp. 194, 647, 741. Concours, p. 305. Congrès, pp. 141, 191, 234, 300, 303, 557. Conseils importants, p. 24. Cotisations, pp. 234, 304. Ecoles normales, p. 26. Enseignement spécialisé, pp. 306, 559. Exposition pédagogique, p. 234. Fédération, p. 405. Feuilles de réquisition, p. 25. Groupe d'enseignants, p. 99. Impôt, p. 24. Inspecteurs et enseignants, p. 143. Institut Pestalozzi, p. 195. Maîtresses enfantines, pp. 646, 702. Membres honoraires, p. 467. Musée, p. 106. OSL, pp. 142, 306. Organisation SPV, p. 558. Perfectionnement, pp. 361, 468, 505. Pour quand le Tribunal du peuple ?, p. 468. Problèmes économiques et sociaux, p. 603. Réforme vaudoise, pp. 105, 140, 190, 191, 298, 302, 897. Salaires 1976, pp. 742, 895. Section de Lausanne, pp. 26, 742. Séminaire (XVIIe), pp. 466, 554, 602, 841. Statuts, p. 467. SVTM, pp. 793, 843. Tribune libre, p. 899. Un an = six semaines, p. 466. Une commune reconnaissante, p. 25. Université populaire, p. 306. Vacances des jeunes, p. 305. Zones pilotes, p. 189.

Genève

Assemblées générales, pp. 108, 147, 362, 408, 647, 702, 900. A l'école du désert, p. 850. Brèves nouvelles, pp. 471, 648. Buts de l'enseignement, p. 843. Ce n'est pas nous qui le disons !, p. 902. Chant, p. 107. Chroniques syndicales, p. 249. Ces chers petits, p. 109. CIA, pp. 29, 745. Congrès, p. 107. Conseils d'école, p. 561. Convocations, pp. 30, 647, 746, 797, 850. Cotisations, p. 63. Education permanente, pp. 198, 310, 471, 904. Effectif, p. 247. Energie nucléaire, pp. 363, 471, 744, 747, 794, 844, 903. Et si on parlait d'autre chose, pp. 62, 107, 197. Fonctionnaires, p. 844. Football, p. 507. Histoire pour prendre le dernier quart, p. 902. Huit cents aujourd'hui, mille demain, pp. 607, 647. Impôt, p. 200. Les étonnements d'une enseignante genevoise..., p. 795. Liaison primaire-CO, p. 200. L'odeur du soleil, p. 649. Membres d'honneur et honoraires, p. 469. Nécrologie, pp. 309, 648. N'importe quoi, pp. 62, 108, 146, 310. Nos grand-mères avaient de l'esprit, p. 199. Nouvelle commission, p. 30. Pour un corps enseignant romand solidaire, p. 410. Prix, pp. 144, 249, 560. Programme 1975/1976, p. 505. Programmes surchargés, p. 505. Rectificatif, p. 200. Rentrée déjà !, p. 506. Rapport d'activité, p. 306. Rapport financier, p. 309. Résolument unitaire, p. 901. Tour d'horizon, p. 797. Travaux à l'aiguille, p. 506. Unités coopératives, pp. 27, 63, 468.

Neuchâtel

A qui le tour ?, p. 473. Absentéisme scolaire, p. 703. AEDE, p. 649. Assemblée des délégués, pp. 109, 413. Assemblée générale, p. 413. Campagne 1 + 1 = 10, pp. 749, 799, 851. Comité central, pp. 65, 251, 365, 473, 905. Commissions, p. 201. Commission financière, p. 364. Conférence de presse, p. 608. Double salaire, p. 703. En bref, p. 608. Entrevue DIP-SPN, pp. 365, 412. Fonds spécial, p. 30. Langue II, pp. 200, 906. Mise au point, p. 414. Nécrologie, p. 510. Perfectionnement, pp. 251, 316, 905. Prime de fidélité, p. 201. Radiophoto, p. 703. Rapport de gestion, p. 312. Séance d'information, p. 316. Section de Neuchâtel, pp. 66, 201, 316, 367, 414, 473, 510, 563, 608, 649, 800, 852, 906. Syndicat d'enseignants ?, p. 792. Val-de-Travers, p. 609.

Jura

AJEC, p. 908. Ajoie, p. 320. Année de la femme, p. 476. Atteinte à la liberté d'expression, p. 202. Camps de ski, p. 68. CDDE, p. 203. Comité général, pp. 151, 319. Comité central, pp. 202, 801. Des articles et de leur contenu, p. 907. Dispositions transitoires SEB, p. 855. Ecoles normales, pp. 110, 371, 417, 476, 519, 564, 755, 802. Enseignement post-scolaire, p. 32. Espéranto, p. 371, 856. Grammaire, p. 416. Gymnastique, pp. 32, 110, 149, 203, 374, 416, 477, 519, 565, 652, 754, 803, 856. Il faut appeler un chat un chat, p. 855. La première course d'école, p. 650. La SPJ et le futur canton, p. 753. L'école dans le futur canton, pp. 803,907. Lecture suivie, p. 416. Maîtresses enfantines, p. 252. Mathématiques modernes, pp. 110, 252, 908. Mémento d'histoire, p. 610. Nécrologie, pp. 516, 517. Pas d'allocation complémentaire, p. 802. Passage primaire-secondaire, p. 854. Pas de pléthore en secondaire, p. 475. Pauvre Espagne, pauvre de nous, p. 704. Perfectionnement, pp. 32, 68, 149, 150, 203, 253, 371, 476, 519, 611, 704, 803, 908. Pléthore, p. 853. Problèmes prioritaires, p. 31. Que deviendra la SPJ ?, p. 252. Rapport annuel de l'Instruction publique, p. 651. Réforme et formation, pp. 202, 370, 703. SBMEM, pp. 149, 321. SPJ-Force démocratique, pp. 367, 416. Structures scolaires, p. 66. Système, pp. 475, 517, 564, 610, 652, 754, 802, 856, 907. Système scolaire, p. 149. Syndicat, p. 853.

Fribourg

Assemblée générale, p. 33. Assemblée des délégués, pp. 756, 909. AVS, pp. 372, 611. Bonne année scolaire, p. 521. Brevets 1975, p. 612. Caisse maladie, p. 418. Caisse de prévoyance, p. 68. Comité SPF, pp. 204, 478, 654. Concours, p. 255. Documentation pédagogique, p. 704. Ecoles normales, pp. 806, 857. En bref, p. 152. Enseignement spécialisé, pp. 34, 152, 806. Examen 2e année, p. 521. Faisceau mutualiste, p. 111. Gruyères, p. 372. Interview, p. 204. Les trois demi-jours de congé, pp. 254, 373, 522. Maîtres de stages, p. 757. Mathématiques, p. 255. Max Baillif, p. 253. Nominations, pp. 654, 756. Nouveau complexe scolaire, p. 911. Perfectionnement, pp. 254, 321, 804. Pléthore, pp. 69, 477, 612. Subventions, p. 33. Traitements, pp. 34, 653, 756, 910.

Valais

Age d'entrée à l'école, p. 154. Aux futurs abonnés de l'« Educateur », p. 911. Bonne année, p. 34. Caisse de retraite, p. 10. Commissions scolaires, p. 373. Directives, p. 613. Du nouveau dans la SPVal, p. 205. Mesures disciplinaires, p. 257. Trente-deuxième session pédagogique, p. 613.

Divers

Amazonie, p. 807. Amertume, p. 421. Assurances, pp. 421, 859. Avignon, p. 420. Au jardin de la chanson, p. 758. Bibliographie, p. 807. Centre de Vernier, pp. 258, 655. Chat botté, p. 706. Cinéma, pp. 154, 206. Crapaud à lunettes, pp. 420, 655. CROCES, pp. 422, 706. Culture respiratoire, pp. 155, 206. EUMIG, p. 706. INTERVAC, p. 806. IRDP, p. 155. Jeux et jouets, p. 759. Petite question, p. 42. Service de placements SPR, pp. 35, 155, 258, 374, 421, 565, 614, 655, 706, 806, 859. Terre des Hommes, p. 806. UNESCO, p. 421.

Educateur

Editoriaux

Au début d'une année bien remplie..., p. 3. Une autre récession, p. 74. Les maîtres premiers, p. 264. Au service du consommateur, p. 527. Une situation momentanément saine, p. 619. Avant le 26 octobre, p. 658. Des programmes expérimentaux, p. 763. Ne pas donner entière satisfaction, p. 863.

Documents

Quelles méthodes ?, p. 4. Le mythe des lacustres : une mise au point, p. 8. Entretien avec M. A. Neuenschwander, délégué à CIRCE, p. 12. Les méthodes de l'enseignement mathématique, p. 40. Les méthodes d'enseignement des langues modernes, p. 44. L'éducation de la psychomotricité, p. 47. Ecole primaire et sociométrie, p. 75. 60 œuvres qui annoncent le futur, p. 81. « TOUS LES ENFANTS DE CE PAYS SUR LE MÊME PIED », p. 115. RÉFLEXIONS DE DIVERSES PERSONNALITÉS, p. 125. Le langage de la publicité, p. 160. Entretiens avec... Samuel Roller, p. 163. L'espéranto à l'école, p. 164. Le langage de la publicité, p. 212. Un contestataire pédagogique au XIXe siècle : Léon Tolstoi, p. 214. Hiérarchie, p. 216. Expérience de pédagogie nouvelle, p. 265. Entretien avec André Ouliac, p. 328. Les contes de fées à la lumière de la psychanalyse, p. 330. Comparaison des méthodes de lecture, p. 380. LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES. La Fédération des APE de la Suisse romande et du Tessin, p. 429. Fribourg, p. 429. Genève, p. 431. Bienne et environs, p. 433. Neuchâtel, p. 433. Valais, p. 434. Vaud, p. 435. Les relations avec les parents, p. 439. L'école porte ouverte, p. 439. Un autre avis, p. 441. J'ai préféré me rendre dans les familles, p. 441. LES ÉCOLES DE PARENTS. Les buts des EP de la Suisse romande, p. 442. Dans le canton de Fribourg, p. 433. A Genève, p. 444. EP jurassiennes, p. 446. EP du canton de Neuchâtel, p. 447. EP du Valais romand, p. 448. EP vaudoises, p. 449. La pédagogie compensatoire, p. 484. La tapisserie de Trajan, p. 492. L'ÉCOLE C'EST LA SANTÉ, p. 573. FACTEURS DE RISQUE DANS LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET MÉDECINE SCOLAIRE, p. 574. LES JEUNES DEVANT LEUR SIÈCLE : LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT, p. 581. « MERCANTI » SANA IN CORPORE SANO, p. 584. POURQUOI J'ADORE LES CAMPS DE SKI, p. 585. UN INSPECTEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE S'EXPRIME, p. 586. Gymnastique... du choc des idées, p. 587. Ce qu'ils ont gagné, p. 588. Tiens-toi droit !, p. 589. La fatigue chez l'enfant, p. 590. La réalité biologique et physiologique des adolescents, p. 591. Mettre des notes, p. 620. Les parents et l'école, p. 622. Qu'est-ce que l'enseignement programmé ?, p. 659. Devoirs surveillés, p. 662. FILLES D'AUJOURD'HUI, FEMMES DE DEMAIN, p. 711. Lettre à toutes les filles, p. 712. Les femmes dans l'économie : conséquence pour l'enseignement, p. 712. Marché du travail et marché du mariage, p. 714. Courrier de l'UNESCO I, p. 715. Machismo II, p. 715. Ici et ailleurs en Europe, p. 716. En Suisse, p. 717. « Ainsi soit-elle », p. 718. L'éducation dans les kibboutz, p. 765. Langage et communication ; niveaux de langue et enseignement, p. 773. Noël, p. 872. La santé des écoliers, p. 879.

Réforme scolaire

Au Tessin, p. 52.

Les yeux ouverts

Sur la publicité, p. 811. Sur l'image, p. 864.

Lecture du mois

Jean Cocteau-Colette, p. 14. Roger Vercel, p. 83. Jean Villard-Gilles, p. 176. San Antonio, p. 282. Gilbert Cesbron, p. 344. R. Junk, p. 382. J.-P. Chabrol, p. 528. Le 700e anniversaire de la Cathédrale de Lausanne (H. Chausson), p. 627. Félix Leclerc, p. 728. J.-P. Chabrol, p. 825.

Page des maîtresses enfantines

Cuisinons, p. 17. Hiver, p. 85. Pré-écriture, p. 179. Séminaire du GRETI, p. 285. Jeux de construction, p. 487. La rythmique à l'école, p. 532. Au cirque et au zoo, p. 778. Noël, p. 827.

Chronique mathématique

Représentations d'ensembles et classements, pp. 39, 336. Procédé de calcul mental, p. 175. Math. Mode. Méthode, p. 271. Enquête romande sur l'enseignement de la mathématique en 1re année, p. 272. Innovations dans l'enseignement des mathématiques, p. 272. Nombres croisés, p. 273. Mathématique de notre temps, p. 540. Garçon, l'addition !, p. 624.

Pratique de l'enseignement

Sur les traces de la fourmi de Desnos, p. 87. Sérigraphie, p. 218. Noir + blanc, p. 285. Bientôt Noël, p. 817.

Moyens d'enseignement

Petit Larousse en couleurs 1975, p. 52. Guilde de documentation de la SPR, pp. 534, 536. Le temps qu'il fait, p. 623. De l'histoire, p. 623. 48 chansons traditionnelles et populaires, p. 867.

Moyens audio-visuels

Chronique GAVES, p. 395.

Une recherche avec eux, par eux et non pour eux

Du pain, p. 211. Lecture suivie, p. 333. Fraîcheur, p. 870.

Au jardin de la chanson

La chanson de l'amitié, p. 15. La laine des moutons, p. 393. Pierre de Grenoble, p. 486. Songez que maintenant, p. 541. La Ronde des Métiers, p. 634. Dedans Paris, p. 665. Papa m'a fait faire, p. 665.

Les livres pour les jeunes

Pp. 18, 54, 226, 344, 488, 636, 668, 816, 868.

Les livres

L'autorité à la dérive, p. 19. La créativité à l'école, p. 55. Les difficultés d'apprendre à lire, p. 55. De l'instruction publique à l'éducation permanente, p. 55. Un nouvel enseignement du français, p. 91. Le développement de l'intelligence chez l'enfant, p. 91. Technique et pédagogie de l'audio-visuel, p. 227. Introduction à la non-directivité, p. 227. Activités scientifiques d'éveil pour les enfants de 5 à 11 ans, p. 227. L'éducation continue, p. 227. Se préparer à enseigner, p. 345. Encyclopédie de la Suisse actuelle, p. 345. Indonésie : 13 000 îles — 130 000 000 d'hommes, p. 345. Les parents et l'école. Comment collaborer ?, p. 451. Le temps de la rupture, p. 495. Le plan scolaire des Ecoles Rudolph Steiner, p. 496. Etudes pédagogiques 1974, 496. 20 000 km. entre terres et mers, p. 497. L'école parallèle, p. 497. Doctrine et structure d'une école primaire idéale, p. 498. Le bilinguisme précoce, p. 498. Moi, un prof, p. 531. Lire Henri Bosco, p. 545. Genève 1830. Restauration de l'école, p. 545. Education et politique, p. 639. Pensée et vérité de Carl Rogers, p. 670. Cycle de vie et formation, p. 670. L'enseignement de la mathématique, p. 671. Sociologie de l'éducation. Textes fondamentaux par Alain Gras, p. 671. L'institution orthographe. A quoi sert l'orthographe ? A quoi sert son enseignement ?, p. 671. Un nouveau guide des champignons, p. 733. Art suisse - art actuel, p. 869.